République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique - UCSPE

FORMULATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE 2011-2015

******

Rapport provisoire : bilan diagnostic du DSRP-II

Version n°2 du document de travail

Synthèse des rapports des groupes

Septembre 2010

1294. 6038

Table des matières

Sigles et abréviations ii
Liste des figures v
Liste des tableaux v
CONTEXTE 1
STABILITE DU CADRE MACROECONOMIQUE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 2
CREATION DE RICHESSES 3
1. Agriculture et sécurité alimentaire 3
2. Elevage 4
3. Hydraulique agricole 6
4. Pêche et aquaculture 7
5. Transformation agroalimentaire 9
6. Industrie 9
7. Mines 10
8. Artisanat 11
9. Commerce 11
10. Tourisme 12
11. Services de transport 13
12. Culture 14
13. Sport et Loisirs 14
14. Technologies de l'information et de la communication 15
15. Infrastructures de transport 15
16. Energie 17
17. Recherche scientifique et technologique 18
18. Emploi 18
19. Promotion de la microfinance 19
20. Petites et moyennes entreprises 20
21. Intégration régionale 20
22. Secteur privé 21
23. Migration internationale et Sénégalais de l'Extérieur 21
ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE 23
24. Education et formation 23
25. Santé et nutrition 26
26. Habitat et Cadre de vie 28
27. Environnement et Gestion des ressources naturelles 29
28. Eau potable et Assainissement 30
PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES 31
29. Protection sociale et Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale 31
30. Protection sociale et suivi des groupes vulnérables 31
31. Prévention et gestion des risques de catastrophe 33
BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTICIPATIF 35
32. Amélioration de la gestion des finances publiques 35
33. Gouvernance judiciaire 37
34. Réforme et management de l'administration publique 38
35. Travail parlementaire 39
36. Communication 40
37. Décentralisation et développement local 40
38. Aménagement du territoire 41
CONCLUSION : les constats majeurs 43
ANNEXES 44

Sigles et abréviations

ADS	Aéroports Du Sénégal
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANAMS	Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
ANAT	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
ANREVA	Agence Nationale de Retour Vers l'Agriculture
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARV	Anti-Rétro-Viraux
BCE	Bureau d'appui à la Création d'Entreprise
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BEP	Brevet d'études professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BT	Brevet Technique
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CMP	Code des Marchés Publics
CNDCL	Conseil National de Développement des Collectivités Locales
CNDS	Comité National de Dialogue Social
CNLCC	Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et la Concussion
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
COSAMA	Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes
CPG	Consultation Primaire Globale
CPI	Conseil Présidentiel de l'Investissement
CUR	Centre Universitaire Régional
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DEPONAT	Déclaration de Politique nationale d'Aménagement du Territoire
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGID	Direction Générale des Impôts et Domaines
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DPPA	Direction de la Promotion des Produits Agricoles
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTA	Direction de la Transformation Alimentaire
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome

FMI	Fonds Monétaire International
FNR	Fonds National de Retraite
FPE	Fonds de Promotion Economique
FONDEF	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GPL	Gaz Propane Liquide
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
IPM	Institutions de Prévoyance Maladie
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
ISPE	Instrument de Soutien à la Politique Economique
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LMD	Licence Master Doctorat
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONFP	Office Nationale pour la Formation Professionnelle
PAGFM	Plan d'Action de Formation sur les marchés publics
PATMUR	Projet d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PER	Programme Economique Régional
PGE	Plans de Gestion Environnementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PMB	Produit Mondial Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDL	Programme National de Développement Local
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
POR	Plans d'Opérations Régionaux
PRECOL	Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivités Locales
PRI	Politique de Redéploiement Industriel
PRSE	Projet de Restructuration du Secteur de l'Electricité
PSJ	Programme Sectoriel Justice
PST	Programme Sectoriel des Transports
RBT	Réserves de Biosphères Transfrontières
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SAO	Substances Appauvrissant la couche d'Ozone
SAP	Système national d'Alerte Précoce
SDAU	Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SERPM	Société d'Etude et de Réalisation des Phosphates de Matam
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés

SIGFIP	Système d'Information des Finances Publiques
SYGMAP	Système de Gestion des Marchés Publics
SNAT	Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire
TAA	Taux d'Autosuffisance Alimentaire
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDI	Taux de Dépendance des Importations
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPI	Traitement Préventif Intermittent
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCSPE	Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VDN	Voie de Dégagement Nord
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

Liste des figures

Figure 1: Evolution du volume de la production céréalière, 2005-2009.....3
Figure 2: Rapport entre la production irriguée et la production totale agricole, 2005-2009.....7
Figure 3: Evolution du taux d'électrification rurale, 2005-2009.....17
Figure 4: Evolution du TBS au cycle élémentaire, 2005-2009.....23
Figure 5: Evolution du taux d'achèvement au cycle primaire, 2005-2009.....24
Figure 6: Evolution de la proportion d'accouchements effectués dans les structures sanitaires.....27

Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution des indicateurs de la couverture vaccinale.....6
Tableau 2: Liste restreinte des indicateurs du DSRP-II, Juillet 2010.....44

CONTEXTE

Depuis le milieu des années 1990 et à la faveur d'une démarche participative de plus en plus inclusive, l'Etat du Sénégal met en place des politiques, stratégies et programmes intégrés avec comme objectif fondamental une lutte victorieuse contre la pauvreté et la recherche de l'émergence économique. Les années 2000, notamment à partir de 2003, sont ainsi marquées par la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) réactualisé en 2006 pour couvrir la période 2006-2010 (DSRP-II). En l'occurrence, le DSRP s'est avéré être un cadre de référence partagé en matière de politique économique et sociale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, dans le contexte général de la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Au cours de cette période, l'économie et les finances publiques ont été confrontées à une succession de crises énergétique, alimentaire et financière, qui ont mis en exergue la vulnérabilité de l'économie par rapport aux chocs exogènes, qu'ils soient internes ou externes. Aussi, les résultats importants enregistrés, particulièrement dans les services sociaux de base, se présentent-ils comme un encouragement et une invite à tous les acteurs à renforcer les efforts et faire converger les actions autour des objectifs partagés et ciblés. Pour atteindre l'émergence économique et les objectifs retenus sur le chemin de l'éradication de la pauvreté, il importe de réaliser un niveau de croissance[1] élevé, soutenu, durable et mieux réparti. Face à ces défis dont la nature et la portée sont encore bien cernées, l'ensemble des acteurs ont convenu de la nécessité d'élaborer, pour la période quinquennale 2011-2015, une stratégie nationale empreinte à la fois de réalisme et de rupture, inclusive dans sa définition et sa mise en œuvre.

A cette fin, une feuille de route décline le processus d'élaboration du bilan du DSRP-II et de définition des nouvelles orientations qui intègrent les priorités et alignent les interventions, de manière participative et consensuelle. Pour l'élaboration du nouveau document, cadre de référence de la politique économique et sociale du Sénégal pour la période 2011-2015, un comité technique *ad hoc*, onze (11) groupes de travail thématiques et cinq (5) « axes régionaux » ont été mis en place. La méthodologie prend en compte les contributions des groupes thématiques et des études spécifiques. Les nouvelles orientations seront circonscrites dans un cadre global partant des actions et objectifs sectoriels et locaux.

Le présent document de travail, rapport d'étape, retrace de manière provisoire les résultats[2] enregistrés et les tendances observées par les différents secteurs et/ou domaines de l'économie sénégalaise sur la période 2006-2009. De ce fait, il constitue une première ébauche du bilan diagnostic de la mise en œuvre du DSRP-II.

[1] un taux de croissance moyen annuel d'environ 7 à 8% pendant un certain nombre d'années

[2] Les données utilisées dans ce document, sauf précision expresse, proviennent des rapports provisoires des groupes et des études spécifiques élaborées dans ce cadre.

STABILITE DU CADRE MACROECONOMIQUE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La stabilité du cadre macroéconomique est un attribut important de l'émergence économique. Elle est mesurée par la faiblesse du taux d'inflation, une faible volatilité du taux d'intérêt, un taux d'épargne élevé, une facilité à l'accès au crédit, y. compris le microcrédit, une libéralisation du commerce et la viabilité des finances publiques.

Le cadre macroéconomique a été globalement maîtrisé, en dépit de la situation mondiale difficile. Cependant, le sentier de croissance emprunté par l'économie sénégalaise depuis 2005 (en moyenne annelle 2,8%) est resté en-deçà du scénario tendanciel retenu (5%) pour la mise en œuvre du DSRP-II, en raison principalement des chocs exogènes survenus - la flambée des cours des produits pétroliers et alimentaires et la crise financière - qui ont entraîné, notamment un repli du Produit Mondial Brut (PMB), des pertes de centaines de millions d'emplois dans le monde et la baisse des échanges commerciaux et d'investissements.

Globalement, les aspects négatifs de la crise ont induit la morosité de l'économie nationale avec, entre autres, un net ralentissement de la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel (2,5% en 2008 et 1,5% en 2009) lié principalement au repli des secteurs secondaire et tertiaire, un recul des activités commerciales et une légère baisse de l'investissement privé.

Durant la période 2006-2009, le Sénégal a respecté l'essentiel de ses engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International (FMI). Quant à la surveillance multilatérale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'essentiel des huit (8) critères de convergence ont été respectés. Bien que le taux d'inflation ait été de moins (-) 1% en 2009, il avait cependant largement dépassé le seuil de 3%, entre 2007 et 2008. L'encours de la dette publique totale est resté largement en-deçà du plafond communautaire fixé à 70% du PIB. Au titre de la gestion budgétaire, l'Etat a maîtrisé les dépenses publiques, tout en préservant les dépenses sociales, en dépit de la baisse des recettes liée au ralentissement de l'activité économique. Toutefois, le déficit public estimé en moyenne à 2% du PIB entre 2001 et 2005 a atteint 5,7% en 2006 et 4,3% entre 2007 et 2009.

Concernant le niveau de pauvreté, sur la période 2001-2005, le rythme de réduction a évolué positivement. En effet, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 57,1% en 2001 à 50,8% en 2005. La proportion des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté a également accusé une baisse significative, en passant de 48,5 % en 2002 à 42,6% en 2005[3]. L'image de stagnation à partir de 2006 du processus de réduction de la pauvreté monétaire que reflètent les estimations provisoires[4] appelle à prêter davantage attention à l'évolution de la pauvreté non monétaire : l'accès aux services sociaux de base, à une alimentation décente, à une eau protégée de pollution, à un logement décent et à un cadre de vie sain.

[3] Enquêtes ESAM - ESPS, 2005.

[4] Rapport provisoire Banque Mondiale et Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie -ANSD-, juin 2010

CREATION DE RICHESSES

1. Agriculture et sécurité alimentaire

L'agriculture demeure la source principale d'emplois et de revenus pour environ 60% de la population. En 2004, le Sénégal a adopté la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). L'objectif du secteur agricole vise la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus des populations rurales et le développement durable. Dans la perspective de la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) a été lancée[5] en 2008.

La part du sous secteur agricole dans le PIB réel, après avoir connu une baisse entre 2006 et 2007 (6,6% et 5,2%, respectivement), a enregistré une hausse entre 2008 et 2009 (6,7% et 7,2%, respectivement). La production céréalière est passée de 772 239 tonnes en 2007 à 1 722 867 en 2008 puis 1 713 455 tonnes en 2009, dépassant ainsi la cible retenue pour 2009 (1 352 290 tonnes) et même l'objectif de 1454971 tonnes visé pour l'horizon 2015 (cf. figure 1). Cette grande performance - doublement de la production en deux ans - est en bonne partie imputable à la bonne pluviométrie et aux actions de la GOANA. S'agissant des cultures industrielles, la production d'arachide a aussi quasiment doublé entre 2008 et 2009 en passant de 331 195 à 731 210 tonnes. Quant à la production de coton, elle se chiffre à 18 500 tonnes pour la campagne 2009-2010 et a enregistré une baisse depuis 2007. En 2008-2009, elle avait atteint 26 256 tonnes. Pour les autres cultures, entre 2008 et 2009, on note une baisse dans la production du manioc (71,0%), du niébé (31,0%) et du sésame (38,0%). S'agissant des cultures horticoles, on enregistre une hausse de production des fruits (11,0%) et des légumes (8,3%). De 2005 à 2008, le rapport entre la production irriguée et la production totale a presque doublé, passant de 12,9 % en 2005 à 21,3% en 2008.

Figure 1: Evolution du volume de la production céréalière, 2005-2009.

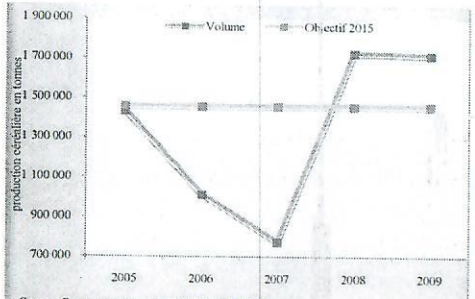

Source :Rapport groupe 1 & UCSPE, juillet 2010.

Comprendre les figures

L'objectif est défini comme étant la ligne matérialisant les progrès enregistrés, en vue d'atteindre, en 2015, la cible de l'indicateur concerné. Ainsi, pour les objectifs de réduction, plus la ligne de progrès est en dessous, plus le Sénégal est performant. Par contre, pour les objectifs d'accroissement, un tel écart est synonyme d'une variation inverse.

Le revenu agricole moyen continue de progresser depuis la campagne 2007-2008, augmentant respectivement de 37,5% entre 2007 et 2008 puis 8,1% entre 2008 et 2009. Sous ce rapport, la vallée du fleuve Sénégal concentre les revenus les plus importants du fait des productions à forte valeur ajoutée comme le riz, la tomate, l'oignon et les autres céréales (maïs et sorgho), d'une part et d'un meilleur étalement sur l'année de l'activité agricole, d'autre part. Dans les autres régions, l'activité agricole demeure fortement pluviale et le revenu est concentré sur une période de l'année, favorisant ainsi une situation de vulnérabilité Le développement du secteur a été soutenu par l'Etat à travers sa politique de renforcement et d'amélioration des infrastructures routières, de conditionnement et de logistiques et des aménagements hydro-agricoles (développement de partenariat public privé avec

[5] initiative du Chef de l'Etat

l'aménagement de domaines agricoles partagés dans la zone des Niayes et à Taiba Niassène ; réalisations des infrastructures spécialisées post-récolte, stockage et logistiques ; extension et réhabilitation des axes logistiques majeurs et pistes de production) . Le bon fonctionnement des marchés agricoles et la compétitivité et l'innovation du secteur privé ont pu être renforcés également grâce à des actions de promotion des produits locaux et d'organisation de nouvelles filières.

En dépit des bonnes tendances enregistrées, le secteur fait face à un certain nombre de problèmes dont : l'absence d'un cadre stratégique, les difficultés d'accès aux facteurs de production, le faible niveau de mise en valeur des aménagements, la baisse des prix, la forte dépendance aux cultures pluviales, l'accès difficile au système de crédit, la non disponibilité des semences de qualité, l'inadéquation de la politique foncière, les difficultés d'accès aux marchés, la timide engagement de nouveaux investissements privés par les PME et les agro-industriels dans les filières cibles, malgré les nouvelles opportunités mises en évidence par la GOANA , la faible valorisation des produits exploités et difficulté de mise aux normes de produits destinés à l'exportation.

La problématique de la sécurité alimentaire, de par sa transversalité, touche tous les secteurs du tissu économique et met à contribution l'ensemble des acteurs. Au-delà de l'ambition de garantir la sécurite alimentaire des populations, le Sénégal vise l'atteinte de la souveraineté alimentaire, à travers un développement harmonieux et durable du secteur primaire en particulier et de l'agriculture en tant que secteur de base de la fourniture alimentaire des populations. Il a ainsi entrepris, à partir du début des années 2000, une vaste campagne de lutte contre l'insécurité alimentaire. Le taux de couverture des besoins céréaliers a augmenté entre 2008 et 2009, passant de 39,8% à 75,0%. Le Taux d'Autosuffisance Alimentaire (TAA) céréalier moyen obtenu en 2009 est de 86,0% pour le mil/sorgho, 75,0% pour le maïs et 39,0% pour le riz. Globalement, le TAA de 55,0% est satisfaisant au regard des OMD de 2015 qui sont fixés à 80,0%. Avec son démarrage effectif en 2007, l'Agence Nationale du Plan de Retour Vers l'Agriculture (A.N.REVA) a aménagé sept (7) fermes agricoles modernes d'une superficie totale deux cent (200) hectares équipées d'un réseau d'irrigation goutte à goutte. Six cents (600) producteurs agricoles dont plus de deux cents (200) femmes sont actuellement installés dans ces fermes. L'intensité culturale effective est d'au moins deux (2) campagnes de production en saison sèche sous irrigation suivies d'une troisième campagne de cultures céréalières en hivernage (mil, sorgho, maïs) pour l'autoconsommation. Les sept fermes ont permis en 2010 un accroissement de la production horticole de plus de 5000 tonnes de fruits et légumes. L'établissement de contrats de production entre des promoteurs privés exportateurs et les producteurs des fermes REVA a contribué aux exportations à hauteur de 1098 tonnes en 2009 et 3500 tonnes[6] en 2010.

Les contraintes suivantes pèsent toutefois sur la sécurité alimentaire : des difficultés d'accès des populations à des produits alimentaires de qualité et en quantité suffisante ; l'instabilité dans la couverture des besoins alimentaires ; l'absence de cadre institutionnel intégré de concertation et de gestion de la sécurité sanitaire des aliments ; la forte dépendance aux cultures pluviales et aux importations des produits alimentaires.

2. Elevage

Conformément aux orientations retenues dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), la Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE) assigne au sous-secteur l'objectif d'accroître la productivité, de contribuer à la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté en milieu pastoral.

La contribution de l'élevage dans le PIB a connu une légère baisse sur la période, en passant de 4,0% en 2006 à 3,9% en 2008 puis 3,8% en 2009. Ainsi, les quantités de viande et d'abats produites en 2009 portent sur un volume estimé[7] à 166 070 tonnes, soit un taux de réalisation de 99,0% et une progression de 9,0% par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte principalement des

[6] Données provisoires de 2010

[7] La production estimée prend en compte les abattages non contrôlés, qui sont réalisés en dehors des circuits d'abattage officiels (cas des abattages domestiques)

performances de la filière bétail-viande rouge, en particulier la sous-filière bovine, dont la part représente 45,0% de la production globale. La production de viande bovine a, en effet, progressé de 14,0%, suite à une augmentation du taux d'abattage et de l'amélioration du poids moyen des carcasses, rendues possibles grâce aux bonnes conditions d'élevage nées du bon hivernage enregistré cette année. Sur la période 2005-2009, la production de viande et d'abats a augmenté de 27,0%, soit un croît moyen annuel de 8 699 tonnes. Elle a baissé seulement en 2007, suite à une saison des pluies défavorable, qui a entrainé de fortes chutes pondérales chez les ruminants en particulier. Cette situation laisse apparaître une certaine vulnérabilité du secteur encore dominé par des modes d'élevage traditionnels, malgré les efforts de modernisation consentis par les pouvoirs publics.

Globalement, les progrès réalisés résultent principalement des performances des filières bovine et avicole, dont la part dans la production totale sur la période 2006-2009 représente, respectivement, 43,0 et 25,0%, soit 68,0% pour les deux filières. A noter toutefois que la contribution de la filière avicole dans la production nationale de viande, qui avait atteint un maximum de 28,0% en 2007, tend à baisser (24,0% en 2009) au profit de la sous-filière bovine. Il est également important de noter que les progrès de la filière bovine ont été réalisés parallèlement à la baisse en 2008 et en 2009 du niveau des importations (-27,0%), ce qui en donne tout l'intérêt dans un contexte où la filière bétail-viande est considérée comme prioritaire dans le cadre de l'UEMOA.

Par ailleurs, une grosse performance a été réalisée en matière d'identification du bétail, avec un effectif de 46000 bovins immatriculés, soit un taux de réalisation de 219,0% et une progression vertigineuse par rapport aux réalisations de l'année 2008. Ce résultat s'explique par la mise en œuvre d'un protocole de partenariat avec la Caisse Nationale d'Assurances Agricoles (CNAAS), l'apport du Programme Spécial d'Insémination Artificielle dans le cadre de la GOANA et la mise en œuvre réussie du programme-test d'un nouveau système d'identification dans le département de Kaolack. Cependant, les résultats enregistrés demeurent encore largement insuffisants, au regard de l'objectif d'identification de tout le cheptel bovin, estimé à 3,5 millions de têtes.

La production d'œufs de consommation réalisée en 2009 porte sur un volume de 459 millions d'unités, soit un taux de réalisation de 62,0% par rapport aux prévisions et une baisse de 27,0% par rapport à l'année 2008. Cette contreperformance résulte principalement des intempéries qui ont impacté négativement sur la ponte, entraîné une mortalité relativement importante et conduit à un déstockage précoce des pondeuses. Rappelons que la production d'œufs de consommation était jusqu'ici en progression régulière, avec un niveau record de 631 millions d'unités en 2008. Sur la période 2005-2008, la production augmentait ainsi de 81,0%, soit un croît annuel de 94 millions d'unités.

Concernant la production nationale de lait, elle a atteint en 2009 un volume de 166,7 millions de litres, soit un taux de réalisation de 100,0% par rapport aux prévisions et une augmentation de 20,8 millions de litres (14,9%) par rapport à l'année 2008. Sur la période 2005-2009, la production a augmenté de 44,0%, soit une croissance annuelle moyenne de 12,65 millions de litres. Malgré le dynamisme des systèmes semi-intensif et intensif au cours de ces dernières années, avec le développement de l'insémination artificielle et des fermes laitières périurbaines, l'essentiel de la production laitière est encore assuré par les systèmes d'élevage extensif (149,7 millions de litres en 2009, contre 17 millions pour les systèmes semi-intensif et intensif). La production est limitée par le faible potentiel génétique des races locales[8] et une certaine concurrence entre la consommation humaine et l'alimentation des veaux (dont le prélèvement est estimé à 50,0%). Les niveaux de consommation de lait et produits laitiers de la population restent encore relativement faibles, avec une consommation par habitant en équivalent lait de 40 litres en 2009, dont 77,0% sous forme de lait en poudre, alors que la norme recommandée est de 91 litres/habitant.

Concernant la filière du cuir et des peaux, les quantités exportées en 2009 portent sur un volume de 3603 tonnes, contre 11 380 tonnes prévues, soit un taux de réalisation de 32,0% et une baisse considérable de 5 330 tonnes (-60,0%) par rapport à l'année 2008. La baisse enregistrée affecte particulièrement le cuir (-76,0%, contre -23,0% pour les peaux). Sur la période 2005-2009, les exportations ont été en moyenne de 7 776 tonnes par an (-18,0% par rapport à 2005), avec une

[8] 1 à 3 l de lait/jour, voire 0,5 l en saison sèche, soit environ 450 à 500 litres/lactation

tendance à la baisse depuis 2007. Cette contreperformance s'explique par la crise économique mondiale qui s'est traduite par une très faible demande, notamment en ce qui concerne le cuir de bovins, au niveau des pays importateurs (Chine, Pakistan, Inde, France, Portugal, Espagne). Face à cette situation, les opérateurs de la filière ont trouvé comme alternative le séchage du cuir pour le vendre dans les pays de la sous-région.

S'agissant de la couverture vaccinale (cf. tableau 1) contre la peste des petits ruminants, la peste équine et la Maladie de Newcastle, la situation laisse apparaître des résultats insuffisants comparativement à la norme internationale qui indique un taux de vaccination d'au moins 80,0% des effectifs pour bénéficier de l'effet protecteur de groupe. La faiblesse des taux réalisés, en ce qui concerne particulièrement la peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle, s'explique par (i) l'insuffisance des crédits alloués à la santé animale, (ii) les retards observés dans le règlement du mandat sanitaire (arriérés) octroyé aux vétérinaires privés, (iii) les retards observés dans le règlement du marché des vaccins fournis par l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles et (iv) les ruptures enregistrées dans la fourniture des vaccins, hypothéquant le déroulement normal des campagnes de vaccination.

Tableau 1: Evolution des indicateurs de la couverture vaccinale

Taux (%) de couverture vaccinale	Référence 2005	2006	2007	2008	2009
peste des petits ruminants	20	24	27	22	18
peste équine	5	6	46	67	26
Maladie de Newcastle	5	3	2	1	1

D'une manière générale, la situation des statistiques d'élevage ne connaît pas encore de changement majeur, avec l'inexistence d'une base de sondage, l'absence de recensement du cheptel et l'estimation régulière des indicateurs zoo-économiques et zoo-sanitaires. En effet, la disponibilité de ces indicateurs souffre toujours de l'absence de ressources financières pour la réalisation d'enquêtes et autres activités statistiques. Le service de l'élevage ne dispose toujours pas d'une base de données formalisée et régulièrement renseignée. Une avancée est notée cependant avec la création d'un Système d'Information de Gestion de l'Elevage (SIGEL).

Malgré les résultats positifs enregistrés, les contraintes du secteur portent, entre autres, sur le caractère extensif et traditionnel des systèmes de production ; le faible niveau de production des races locales ; l'insuffisance d'infrastructures physiques de base ; la forte compétition agriculture-élevage pour l'occupation des terres ; l'inexistence d'un cadre juridique qui rende obligatoire l'identification du bétail ;l'absence de circuits modernes de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux (abattoirs, centres de découpe, boucheries, charcuteries) ; le vol récurrent de bétail ; l'absence d'un système performant de collecte et de traitement des données statistiques sur le cheptel et les productions ; l'insuffisance des contrôles de la qualité des intrants (aliments, poussins, médicaments) et des produits ; l'apparition de maladies émergentes et ré-émergentes et un déficit important de ressources humaines.

3. Hydraulique agricole

Dans le cadre de l'hydraulique agricole, les objectifs poursuivis s'articulent autour du développement de la petite hydraulique et des activités connexes et la gestion intégrée des terres et des eaux afin de promouvoir l'usage de l'irrigation dans le secteur agricole.

Au Sénégal, l'eau pour l'irrigation provient à 90 % des eaux de surface, soit à partir de retenues soit par pompages dans le fleuve. Cependant, dans la zone des Niayes, les eaux souterraines sont utilisées pour l'irrigation à très petite échelle, à vocation principalement maraîchère. La technique d'irrigation la plus utilisée est l'irrigation de surface. Les ressources en eau souterraine disponibles sont réparties sur presque tout le territoire du pays, mais les débits d'exploitations actuels des puits et des forages

laissent peu de places pour l'agriculture. La priorité est donnée à l'alimentation en eau potable des populations et du bétail. Toutefois, des excédents existent, mais ne permettraient selon les capacités identifiées, l'installation de périmètres irrigués de taille limitée (de 1 à 10 ha) sans risques de conflit d'usages ou d'influences néfastes sur l'environnement.

Les différences de potentialités en eau du nord au sud du pays ont fait que l'investissement public et privé pour une grande part est destiné aux infrastructures hydro-agricoles ; par conséquent les superficies mises en valeur en culture irriguée sont plus importantes au nord du pays. Les investissements publics pour les aménagements hydro agricoles pour l'irrigation sont essentiellement réalisés dans la vallée du fleuve Sénégal et dans le bassin de l'Anambé.

Le rapport entre la production irriguée et la production agricole totale a connu une progression constante entre 2005 et 2008, indiquant ainsi une importante augmentation de la production irriguée qui est presque multipliée par deux, passant respectivement de 12,9% à 21,3%, avec un léger fléchissement en 2009 (21,0%). Malgré ce résultat, le rythme de progression est encore lent pour atteindre l'objectif de 2015 qui est de 50% (cf. figure 2).

Figure 2: Rapport entre la production irriguée et la production totale agricole, 2005-2009.

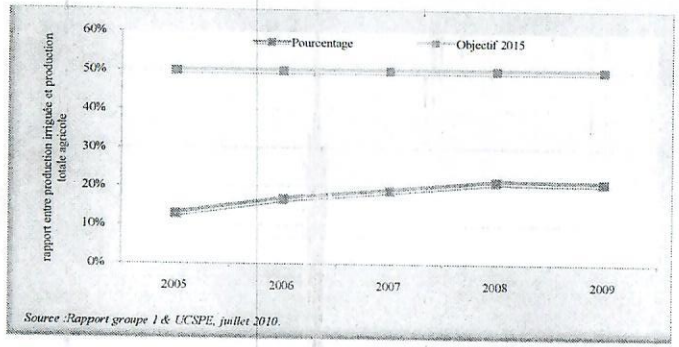

Source :Rapport groupe 1 & UCSPE, juillet 2010.

En outre, la mise en œuvre du programme national des bassins de rétention et lacs artificiels a permis la réalisation de près de 200 bassins de rétention. Les superficies irriguées consacrées à certaines spéculations (maïs, mil/sorgho, arachide, coton, maraîchage) ont augmenté de 192 ha en 2006 à 532 ha en 2010. Les rendements en riz ont évolué de 3,5 tonnes/ha en 2006, à 7,3 tonnes/ha en 2010, soit une augmentation de 108,0% en valeur relative.

Les problèmes majeurs d'accès à l'eau pour les usages économiques sont dus essentiellement à l'absence d'ouvrages et d'infrastructures de mobilisation et de distribution de l'eau, et aux aspects institutionnels (maintenance des ouvrages et coordination).

4. Pêche et aquaculture

La pêche demeure un sous-secteur stratégique pour l'économie nationale par sa contribution importante aux équilibres macroéconomiques (apport en devises, emplois, PIB) et à la satisfaction des besoins alimentaires (70,0% des apports en protéines animales de la population sénégalaise). La Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture (LPS-PA) assigne au sous-secteur un rôle primordial de création de richesses. Dans ce cadre, les objectifs poursuivis consistent à : i) assurer une gestion durable et une restauration des ressources halieutiques avec un recentrage des priorités sur l'aménagement des pêcheries et la promotion d'une bonne politique de conservation des habitats aquatiques ; ii) valoriser la production halieutiques par l'amélioration des activités à terre et une restructuration des industries de pêche ; iii) réaliser un développement durable de l'aquaculture.

Au cours de la période 2006-2009, une détérioration des indicateurs macroéconomiques sectoriels est enregistrée. La contribution du sous-secteur dans le PIB total a baissé, passant de 2,0% en 2006 à 1,6% en 2008. Sa part dans les recettes d'exportation a également chuté, passant de 32,0% en 2006 à 10,0% en 2008. Les effets escomptés en matière de redressement et de croissance économique du sous-secteur ne se sont pas produits du fait de la lenteur notée dans la mise en place des réformes et l'application insuffisante du plan d'actions de la LPS-PA.

Dans le domaine de la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques, les actions exécutées ont principalement porté sur l'immatriculation des pirogues, la régulation de l'accès aux ressources, la création d'aires marines protégées (AMP), l'immersion de récifs artificiels, l'élaboration de plans d'aménagement des pêcheries et l'application du respect du repos biologique. Sur 10 000 pirogues visées, seules 36,0% sont effectivement immatriculées. S'agissant de la régulation de l'accès, les mesures principales concernent la détention obligatoire d'un permis pour l'exercice de la pêche artisanale et la mise en place de la cogestion dans les localités. Le nombre de permis est passé de 2858 en 2006 à 546 en 2009. Des systèmes de cogestion des pêcheries ont été installés dans cinq (5) sites pilotes. Sur les cinq plans d'aménagement prévus, deux (2) ont été élaborés de façon satisfaisante, mais ils ne sont pas encore mis en œuvre. Pour ce qui concerne les actions visant la restauration de la ressource, aucune AMP n'a été créée sur la période, et sur les 30 récifs artificiels dont l'immersion était programmée, seuls cinq (5) ont été réalisés. S'agissant du repos biologique, son extension à la pêche artisanale prévue n'a pas été effective. Pour la pêche industrielle, l'application a été mitigée car elle a porté sur un (1) mois au lieu des deux (2) mois prévus.

Dans le domaine de la valorisation de la production halieutique, les actions prévues ont porté sur la mise aux normes de l'amont de la filière et la restructuration des industries de pêche. Sur huit (8) quais et sites de transformation pilotes concernés, seuls les quais de Mbour et Joal ont été mis aux normes. Les autres réalisations enregistrées concernent la construction des quais de pêche de Thiaroye sur Mer et de Boudody, du centre de Pêche de Lompoul, l'extension du quai de pêche de Hann, l'aménagement d'aires de transformation des produits de la pêche et la réalisation en cours de 15 complexes frigorifiques. S'agissant de la restructuration des industries de pêche, l'étude portant sur la fusion de la plateforme thonière a été réalisée mais ses conclusions ainsi que le schéma de restructuration proposée n'ont pas été appliqués.

Dans le domaine de l'aquaculture, par rapport à l'objectif d'accroître la production pour palier la baisse de la production de la pêche de capture, les résultats sont encore insuffisants avec une production annuelle d'environ 150 tonnes par an. Toutefois, sur la période 2006-2009, des résultats encourageants sont notés dans le domaine des infrastructures, de la valorisation des bassins de rétention par leur empoissonnement, de la formation et de la mise en place des infrastructures de base pour le développement de l'aquaculture. Ainsi, outre la réhabilitation de 2 stations d'alevinage d'une capacité de production totale de 3 millions d'alevins, 12 fermes communautaires en cage d'une capacité totale de 1030 m^3 et 6 en étang ont été réalisées sur la période. Par ailleurs, l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) a entamé en 2009 un vaste programme de production d'aliments à base de sous produits agro-industriels.

Ce bilan peu reluisant est en grande partie lié aux contraintes majeures rencontrées dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ces contraintes portent sur : i) le faible niveau de mobilisation des ressources financières suite aux modulations opérées sur le budget par l'État, occasionnant ainsi la non mise en œuvre d'actions pertinentes ; ii) l'insuffisance d'infrastructures de bases nécessaires à l'accroissement de la production aquacole et continentale ; iii) l'instabilité institutionnelle de l'ANA ; iv) l'insuffisance très notoire en quantité et en qualité du personnel technique dont les effectifs continuent de fondre en raison notamment des départs massifs à la retraite (environ 1/3 du personnel de 2006 à 2009).

5. Transformation agroalimentaire

La valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques à des fins alimentaires est un objectif important dans la lettre de politique sectorielle agricole. Dans le cadre du DSRP-II, ce volet a été intégré dans des programmes sectoriels mis en œuvre au sein de divers départements ministériels comme l'Agriculture, l'Elevage, la Pêche et le ministère chargé de l'industrie et des PME.

Beaucoup de PME et quelques grandes entreprises, opèrent dans le secteur agroalimentaire au Sénégal. L'industrie agroalimentaire a représenté à elle seule 4,7% du PIB du pays, soit 251 milliards de FCFA en 2007 (données DAPS, 2008). Elle connaît ces dernières années (2006 – 2008) une nette progression avec notamment 33% de la production et du chiffre d'affaires, 38% de la valeur ajoutée et 50% des effectifs employés du secteur industriel.

Il faut souligner qu'à côté des entités industrielles, de multitudes de petites unités agroalimentaires, le plus souvent rurales et périurbaines, évoluent dans le secteur informel, en s'appuyant de plus en plus sur les acquis de la recherche agroalimentaire en matière de valorisation des produits locaux. Le faible niveau d'organisation de ces microentreprises de transformations agroalimentaires, très abondantes à travers le pays, ainsi que le caractère multisectoriel des interventions de l'Etat, ont constitué un obstacle de taille pour la capitalisation d'une information assez détaillée sur le secteur.

Malgré les importantes potentialités agricoles nationales, le Sénégal reste tributaire des importations de produits alimentaires pour couvrir les besoins des populations. Durant les années 2007 et 2008, la dépendance à l'extérieur sur certains produits, en particulier les produits céréaliers, a été très soutenue, portant le déficit commercial à des niveaux[9] historiquement inégalés, du fait de la hausse des prix. Rapporté au PIB, le déficit du solde des paiements courants s'est établi à 14,2% en 2008, contre 11,6% en 2007 et 5% en 2001.

La Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) lancée en 2008 et la Révolution rurale en 2009, ont certes eu un effet notoire sur les productions agricoles. Cependant, la pérennisation des acquis requiert une meilleure prise en charge de la conservation, la transformation agroalimentaire et la promotion des produits agricoles.

Ces aspects se heurtent à un certain nombre de contraintes qui freinent les efforts et initiatives des acteurs. Il s'agit notamment de l'accès à un crédit adapté pour l'investissement et la mise en place de fonds de roulement ; les difficultés d'approvisionnement liées à la disponibilité de matières premières de qualité ; la concurrence des produits importés, et les coûts de production élevés (électricité, emballage, stockage etc.), qui limitent la compétitivité des produits agricoles.

Les nouvelles structures récemment créées en 2009, comme la Direction de la Transformation Alimentaire (DTA) et la Direction de la Promotion des Produits agricoles (DPPA), devraient contribuer à une meilleure prise en charge des problèmes.

6. Industrie

Les objectifs définis dans la Politique de Redéploiement Industriel (PRI) visent la mise à niveau et le développement endogène de l'industrie.

La part de l'industrie dans le PIB du secteur secondaire, sur la période 2006-2008, a été de respectivement 46,0% en 2006, 47,0% en 2007 et 48,0% en 2008. Quant à sa contribution aux emplois du secteur secondaire, elle est passée de 38,0% en 2006 à 36,0% en 2008. Ces résultats découlent d'une faible performance globale de l'appareil industriel, atténuée par les avancées de la branche des industries alimentaires et celles de la chimie. Par ailleurs, le nombre d'entreprises bénéficiant du

[9] D'après les chiffres de la DPEE

programme de mise à niveau sur la période est de 59 entreprises, sur l'objectif cible de 60 bénéficiaires pour 2008. La répartition géographique confirme la concentration des activités industrielles dans la région de Dakar avec 51 des 59 entreprises bénéficiaires (soit 86,4%). De même, le changement du statut du bureau de mise à niveau ainsi que la création du fonds de mise à niveau ont contribué à l'amélioration du cadre institutionnel et des facilités de financement[10].

Concernant le développement industriel endogène, le nombre de sessions de formation réalisées est passé de 61 en 2008 à 36 en 2009. Cette baisse ne traduit pas une contre-performance, dans la mesure où l'objectif cible de 16 sessions pour 2009 a été plus que doublé. Le nombre de transformateurs formés a évolué entre 2008 et 2009 (1086 contre 604).

L'industrie sénégalaise est caractérisée par une production insuffisamment compétitive. Ce problème de développement sectoriel est sous-tendu par trois causes principales :

- un déficit des capacités des entreprises industrielles : (i) faible adaptation aux exigences de la concurrence induite par la libéralisation et l'ouverture de l'économie ; (ii) insuffisance des compétences techniques des institutions d'appui du secteur public comme privé en matière de qualité de services fournis, et des entreprises en matière de réorganisation des systèmes de production, de gestion et de management ; (iii) faiblesses des paramètres opérationnels des entreprises sénégalaises par rapport aux standards internationaux en matière de compétitivité, de productivité du travail, de qualité et de protection de l'environnement.
- une concentration thématique et géographique du tissu industriel : (i) faible diversification des unités industrielles et le besoin de valorisation des ressources agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques, minières et énergétiques ; (ii) déficit voire absence de politique industrielle au niveau régional et locale.
- une absence d'un système intégré de promotion de l'innovation technologique, de la propriété industrielle et de la normalisation : (i) faiblesse des capacités des PME/PMI pour une meilleure utilisation de la propriété industrielle ; (ii) inadaptabilité du système de veille technologique au profit des PME/PMI ; manque de promotion de la normalisation et de la culture de la qualité dans les entreprises artisanales et industrielles ; (iii) insuffisance des échanges d'expériences en matière de management de la qualité entre PME et grandes entreprises et création des synergies avec les structures d'appui et d'encadrement des PME.

7. Mines

Le Sénégal a adopté, en 2003, un code minier plus attractif pour les investisseurs. Les objectifs retenus visent à renforcer les dispositions sur la gestion de l'environnement et réhabiliter les mines et carrières, faire bénéficier les collectivités locales des retombées financières de l'exploitation du sous-sol, alléger les procédures et promouvoir l'exploitation artisanale en faveur des populations locales. La contribution des mines dans le PIB du secteur secondaire a varié de 5,2 % en 2006 à 4,6 % en 2009, accusant ainsi une légère baisse.

Quand bien même des outils pertinents pour une meilleure connaissance des ressources minières sont rendus disponibles, l'instruction des demandes de titres miniers a enregistré des lenteurs. Cette contre-performance s'explique par l'insuffisance du personnel de l'administration en charge du suivi des importants projets d'investissement minier (Or de Sabadola, Projets d'exploration aurifère, fer de la Falémé, zircon et titane de la Grande Côte). En 2009, la production de Sabadola est de 4 975 Kg d'or. La production en argent s'établit à 535 Kg. Cette mine a permis la création de 600 emplois directs et 1 500 emplois indirects. Le nombre de licences octroyées est de 22 en 2009 alors qu'en 2008, on en a enregistrées 10. En plus de ces réalisations du PASMI, l'exploitation des phosphates de Matam a

[10] Signature des décrets : (i) n°2007-1489 du 11 décembre 2007, portant sur le changement institutionnel du statut du Bureau de Mise à Niveau (BMN) ; et (ii) le décret n°2009-1070 du 29 septembre 2009, portant sur la création du Fonds de Mise à Niveau.

démarré avec la mise en place de la Société d'Etude et de Réalisation des Phosphates de Matam (SERPM). S'agissant de la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières, trois (03) comités pour le suivi environnemental ont été mis en place pour le projet Zircon Grande Côte, l'exploitation de l'or de Sabadola et l'exploitation du fer dans l'optique de la création de cadres pour le respect des normes environnementales.

Des réalisations importantes ont été faites. Mais, le secteur a été marqué par des contraintes liées à l'insuffisance de moyens humains et matériels au niveau de l'administration minière et la complexité des obligations de formalisation des orpailleurs, consécutivement à leur méconnaissance des textes réglementaires.

8. Artisanat

L'artisanat joue un rôle fondamental dans le processus de développement et constitue une source importante de revenus pour les populations pauvres en milieu urbain et en milieu rural.

Dans le cadre de la modernisation des circuits de production et de commercialisation, onze (11) sites dédiés ont été créés au total, entre 2006 et 2009. La satisfaction des demandes de financement a connu une progression constante passant de 30,0% en 2006 à 43,0% en 2009. Les exportations de l'artisanat s'élèvent, en moyenne, à 5 milliards de FCFA par an. Concernant l'amélioration du système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement, la couverture des besoins de formation est passée de 37,0% en 2006 à 40,0% en 2009. Ainsi, dans la période, 9825 artisans ont été formés dont 63,1% de femmes.

En matière d'amélioration de l'organisation des acteurs de l'artisanat, 35 organisations d'artisans ont bénéficié de formation en 2009 contre 45 en 2007 et 50 en 2008. Ces sessions ont permis à ces organisations d'améliorer leur offre de services à leurs membres dans les domaines des techniques de production, du management et de l'alphabétisation dans les langues nationales et des coopératives d'habitat.

Les résultats enregistrés sur la période 2006-2009 ont favorisé des progrès. Cependant, ils n'ont pas permis de transcender les problèmes de développement du secteur. Le principal obstacle auquel est le manque de compétitivité des biens et services artisanaux induit par la faiblesse des capacités de production des artisans et les coûts élevés de production et de commercialisation des biens et services du secteur.

9. Commerce

Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes. Les objectifs poursuivis visent l'augmentation de l'offre de biens et services exportables et l'amélioration de l'accès aux marchés.

Sur la période, la contribution du commerce dans le PIB du secteur tertiaire n'a pratiquement pas varié (34,9% en 2006 ; 34,3% en 2009). Les exportations ont évolué en dents de scie entre 2006 et 2008. En effet, les exportations en valeur sont respectivement de 715,7 milliards de FCFA en 2006 ; 702,4 milliards en 2007 ; 893,8 milliards en 2008; et 890,7 milliards en 2009. Le taux de couverture des importations par les exportations a connu une baisse de 40,0% en 2006 à 35,0% en 2008. Il faut également noter en matière de commerce extérieure une réduction de 32% des délais de collecte des documents de pré - dédouanement avec l'utilisation de ORBUS ; la mise en place des formalités électroniques de dédouanement ; la libéralisation du transport et la livraison des conteneurs ainsi que le fonctionnement à feu continu des opérations d'enlèvement des marchandises.

En ce qui concerne le commerce intérieur, pour toutes les actions relatives aux infrastructures de commerce et de l'implantation progressive des magasins de référence, les réalisations ont été timides, avec seulement quelques infrastructures de stockage de produits agricoles et 166 magasins de référence installés sur 600 prévus. Les contraintes du secteur du commerce relèvent de l'insuffisance des ressources financières et humaines et la faible compétitivité des produits locaux sur les marchés internationaux.

Les problèmes de développement du secteur du commerce se traduisent par une insuffisance de l'approvisionnement du marché intérieur, combinée à des prix élevés des biens et services de consommation courante alors que les exportations n'ont pas encore atteint des volumes importants. Ces problèmes sont induits par trois causes majeures :

- un déficit des supports de mise en marché, lié à l'insuffisance voire l'absence d'infrastructures modernes dans les domaines suivants : (i) transformation, stockage, conservation, conditionnement et évacuation des productions ; (ii) utilisation des TIC pour le commerce intérieur et extérieur ; (iii) contrôle (étalon de référence, instrument de mesure raccordé au système international, laboratoire de métrologie légale etc.) ; et (iv) promotion et exposition
- une insuffisance quantitative et qualitative de l'offre de biens et services tant pour le marché intérieur qu'à l'exportation, induite par : (i) la faiblesse des capacités d'offre des acteurs nationaux (quantité et diversité de la production) ; (ii) le manque de maîtrise des importations (suivi de l'évolution des offres au niveau des sources d'approvisionnement) ; (iii) l'insuffisance de l'organisation professionnelle des acteurs (expertise, organisation intra et inter entreprises exportatrices) ; et (iv) le déficit de mise aux normes des produits locaux (standards internationaux, spécifications techniques etc.)
- un engorgement des circuits de commercialisation, dont les causes sont relatives à : (i) une multiplicité défavorable des intermédiaires agissant de façon informelle ; (ii) un déficit de « l'aménagement commercial du territoire » (complexes commerciaux mal répartis dans l'espace national) ; et (iii) faible mise en œuvre de la STRADEX (insuffisance de promotion des exportations, de mises en œuvre de différents outils, de négociations commerciales internationales, de foires, de salons et de fonds de promotion des exportations).

10. Tourisme

Le tourisme constitue l'un des principaux secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale. La politique sectorielle vise la sauvegarde et la valorisation du potentiel touristique national et l'amélioration des retombées au niveau local.

Le secteur du tourisme présente un bilan avec des résultats mitigés sur la période 2006-2009. En effet, même si les cibles prévues (1350000 en 2009) n'ont pas été atteintes, une progression a été relevée sur la période avec un taux de croissance moyen annuel des entrées touristiques de 2,0%. Cependant, cette progression globale cache une baisse des flux touristiques de 2,5% entre 2007 et 2009 (874623 en 2007 et 810000 en 2009). Cette situation de non atteinte des objectifs en termes d'entrées de touristes découle, d'une part, de la faible mobilisation des ressources par rapport aux besoins exprimés du secteur pour la promotion et pour les aménagements touristiques et, d'autre part, de la conjoncture internationale. En rapport avec l'objectif de promouvoir un tourisme haut de gamme, l'analyse de la fréquentation hôtelière révèle que 61,7% de la demande est constituée du segment haut de gamme (4 étoiles, 4 étoiles luxe,) en 2007 contre 60,0% en 2005.

Des études de plans d'aménagement touristique ont été effectuées sur la Grande Côte Nord et la zone du Sine Saloum, respectivement en mai 2008 et février 2009. La zone du Sine Saloum a déjà fait l'objet d'immatriculation au même titre que les zones de Mbodiène, Pointe Sarène et Joal Finio, en 2009. Par ailleurs, les misions de la commission nationale de classement sur l'étendue du territoire ont permis une amélioration de la qualité dans les établissements d'hébergement, de la visibilité et du

respect de la réglementation notamment la fermeture d'établissement ne répondant pas aux normes en vigueur.

Le principal problème de développement du secteur touristique est le manque de visibilité de la destination Sénégal tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Ce problème est sous-tendu par trois causes majeures que sont :

- l'insuffisance de la structuration et la présentation de l'offre touristique du pays, essentiellement engendrée par : (i) l'absence d'un répertoire exhaustif des potentialités ou des richesses touristiques nationales ; et (ii) la faiblesse du système de communication et l'absence d'une réelle politique de promotion de la destination Sénégal ;

- le manque d'attractivité des investissements touristiques, dont les principales causes sont liées à : (i) un déficit d'infrastructures structurantes au niveau des sites touristiques (insuffisance voire absence du foncier aménagé, de mise aux normes des hôtels) ; (ii) l'absence de conditions favorables à l'investissement privé (ressources humaines de qualité tant pour le pilotage sectoriel que pour la main d'œuvre, facilités fiscales, financières et juridiques.) la faiblesse voire l'absence d'une dynamique multisectorielle, causée principalement par : (i) une faible visibilité des interrelations entre le tourisme et les autres secteurs (la valeur ajoutée touristique sur l'économie et de façon spécifique sur chacun des secteurs connexes n'est pas connue encore moins vulgarisée) ; et (ii) le déficit de valorisation mutuelle et synergique des potentialités entre tourisme et les secteurs connexes (dans ce cadre, la grappe TICAA qui constitue une initiative exemplaire est insuffisamment opérationnalisée pour lui permettre de jouer toute sa fonction de modèle, les instances mises en place pour une action multi-acteurs en faveur du tourisme ne fonctionnent pas et il n'existe pas d'initiatives de renforcement des capacités des acteurs du secteur sur la promotion touristique.

11. Services de transport

En ce qui concerne les services de transport, l'objectif principal vise à améliorer la qualité des services offerts aux usagers et les conditions de la mobilité urbaine et rurale.

Dans le cadre de l'amélioration de la mobilité urbaine, les entreprises publiques de transports urbains PTB S.A. et Dakar Dem Dikk ont vu leur offre renforcée par l'acquisition de rames réversibles et d'autobus avec la mise en circulation de 505 minibus neufs exploités selon des techniques normées.

En vue d'améliorer les performances des acteurs opérant dans le sous secteur des transports urbains de Dakar, le CETUD a lancé depuis quelques années une série d'actions de formation permettant ainsi la réalisation de onze sessions de formation initiale pour le compte des acteurs de l'Association de Financement des professionnels du Transport Urbain de Dakar (AFTU) dont sept sessions de 590 Chauffeurs et 566 Receveurs et de 195 Opérateurs. Malgré ces réalisations, les vitesses commerciales des transports en commun restent globalement en-deçà des objectifs fixés, voire des conditions relatives à la situation de référence. La moyenne des vitesses commerciales en mai 2008 sur l'ensemble des 4 axes stratégiques de Dakar est de 11,81 km/h, qui reste inférieure à une vitesse commerciale acceptable de l'ordre, en général, de 15 à 16 km/h.

Dans le cadre du secteur maritime, l'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM) a été créée dans le cadre de la mise en application des dispositions internationales et nationales relatives à la gestion de la sécurité et sûreté des navires, des ports, des conditions de travail des marins et de prévention de la pollution marine. Aussi, le port de Ziguinchor a-t-il été réhabilité.

S'agissant du secteur ferroviaire, les réalisations ont été freinées par les mauvaises performances du concessionnaire du chemin de fer Dakar Bamako : une trésorerie défaillante, une baisse de trafic de marchandises, un retard dans la réalisation du programme d'urgence visant la réhabilitation des voies et la modernisation du parc roulant.

Le transport routier reste confronté à des contraintes liées entre autres à l'insuffisance de l'offre de transport public urbain et manque de performance des sociétés en charge des TPU, au manque d'organisation dans le réseau du transport routier sénégalais, à la faiblesse de la capacité financière et technique des opérateurs de transport, la vétusté du parc automobile et des infrastructures ferroviaires ainsi qu'au manque de formation des mécaniciens avec l'informatisation des nouveaux véhicules.

Les contraintes relevées dans le sous secteur du transport maritime sont relatives à une présence insuffisante de l'administration maritime en mer pour mener les missions de contrôle et de surveillance et absence d'une déconcentration de l'autorité maritime dans les régions maritimes, l'absence d'une flotte nationale importante et diversifiée et d'un système de formation maritime et de placement des marins pour la massification de l'emploi,

Les contraintes du sous–secteur du transport aérien sont imputables à la lenteur dans la signature des textes devant régir l'extension des compétences de la Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor (HAALSS) aux aérodromes secondaires et la mise aux normes de ladite structure conformément à la loi d'orientation sur les agences et l'absence de texte réglementaire régissant la répartition de la redevance sûreté de la plateforme aéroportuaire.

12. Culture

L'Etat a inscrit des actions au titre des orientations définies dans le cadre de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et s'est engagé dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Dans le cadre de la promotion des entrepreneurs, acteurs et agents culturels, le taux annuel de recouvrement des droits maîtrisés est passé de 53,1% en 2008 à 63,0% en 2009 et le financement en appui aux acteurs a évolué de 333,5 millions de FCFA en 2007 à 237,5 millions en 2008. En ce qui concerne la promotion de la diversité des expressions culturelles, 219 manifestations ont été parrainées en 2009 pour un volume de financement de 330,4 millions de FCFA, contre 315 manifestations en 2007 pour un coût de 328,1 millions de FCFA.

Les contraintes relevées dans ce secteur sont entre autres relatives au manque de visibilité de l'activité culturelle et de son importance dans le développement économique du pays, au caractère informel de l'activité, à la dégradation de la production culturelle, l'absence d'une structure de coordination, à l'insuffisance des moyens alloués et des lenteurs administratives dans la mobilisation des ressources.

13. Sport et Loisirs

La lettre de politique sectorielle, élaborée en 2007, vise la création de richesses exceptionnelles à partir d'un programme d'infrastructures de qualité; la création d'emplois sportifs et péri-sportifs ; la rationalisation de la gestion matérielle et financière des structures d'encadrement du sport ; et le renforcement de la décentralisation.

Le nombre d'infrastructures sportives construites n'a pas évolué sur la période, du fait de la non-réalisation de l'arène nationale pour la lutte qui était la seule infrastructure inscrite au programme en 2008. L'année 2009 marque le début de la professionnalisation du football, au niveau local. Le montant des investissements en infrastructures sportives sur le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) s'élève à 1,5 milliard de FCFA. Les réalisations ont permis le déroulement de compétitions internationales à Dakar et Thiès, et des manifestations sportives nationales. Globalement, les contraintes relèvent de l'insuffisance des moyens qui affecte la bonne maintenance des infrastructures et aggrave le déficit infrastructurel.

14. Technologies de l'information et de la communication

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) figure au rang des priorités retenues en matière de promotion des services. L'objectif principal est d'accélérer le développement des télé-services.

Le Sénégal se positionne comme un des leaders en Afrique. Au cours de la période 2006-2010, le pays a pu réduire progressivement la fracture numérique, grâce à un réseau téléphonique numérisé à 100%, une bonne pénétration de la téléphonie mobile (50,9% en 2008 et 56,7% en 2009)[11] et une forte croissance du trafic Internet soutenue par un réseau IP (Internet Protocole) couvrant la majeure partie du territoire, avec l'arrivée d'un troisième opérateur. Aussi, l'opérationnalité du Système Intégré de Gestion Automatisé des Fréquences (SIGAF) au deuxième semestre de l'année 2008 et le basculement du nouveau Plan National de Numérotation (PNN) de 7 à 9 chiffres ont-ils beaucoup contribué aux résultats positifs enregistrés en 2009.

L'extension de l'intranet gouvernemental vers l'intranet administratif est un projet majeur qui a nécessité plus de vingt (20) milliards de FCFA d'investissement. Il accroîtra la sécurité et la fluidité des échanges et permettra des communications à moindre coût pour l'Etat. L'hébergement du hub du projet du réseau panafricain de services permet de développer la télémédecine et le télé-enseignement. Par ailleurs, les centres multimédia communautaires ont été progressivement étendus, avec le développement de contenus numériques à vocation culturelle et éducative.

Les principales contraintes du secteur tournent autour des tarifs élevés d'accès aux services et équipements, de l'absence d'un cadre stratégique unique de gouvernance du secteur s'appuyant sur une stratégie nationale de développement des TIC et d'un observatoire performant, de l'analphabétisme de la population (59,2%) et de l'inexistence de formations dédiées aux métiers émergents dans les domaines de la production, la réalisation, l'exploitation, et l'utilisation des TIC et du multimédia.

15. Infrastructures de transport

Le secteur des infrastructures de transports assume un rôle central de soutien à la croissance en offrant un socle d'externalités positives permettant d'appuyer fortement une création soutenue de richesses, à même de favoriser l'émergence économique. Dans la continuité des efforts déployés durant les années 1990, le Sénégal a engagé différentes réformes, dans le cadre du Programme Sectoriel des Transports (PST-2), pour moderniser les infrastructures et assurer l'entretien du réseau routier.

En 2010, l'AGEROUTE a été créée en remplacement de l'AATR avec, en plus des missions traditionnelles de l'ancienne structure, la gestion du réseau routier classé. Une nouvelle réforme a conduit à la création du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA). Cette réforme a créé, en sus des dotations budgétaires de l'Etat, une taxe parafiscale perçue comme une redevance des usagers en vertu du principe de l'usager payeur.

Le développement du réseau routier et le programme d'infrastructures routières ont été adossés à une politique d'aménagement équilibré du territoire sur la période 2006-2009. Ainsi, le Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) est passé de quinze (15) milliards de FCFA en 2006 à trente sept (37) milliards en 2009. En effet, le nombre de kilomètres de route non revêtue classée récupérée par an est passé de 356 en 2006 à 1106 en 2009. Pour la même période, le nombre de kilomètres de route revêtue classée récupérée par an est passé de 500 à 689. Par contre, le nombre de kilomètres de pistes de désenclavement construites en milieu rural par an a baissé, passant de 640 en 2006 à 209 en 2009.

[11] Source rapport du groupe 3

En matière d'infrastructures routières modernes, d'importants travaux ont été réalisés, permettant de lever considérablement les contraintes de mobilité urbaine notamment à Dakar. Il s'agit, entre autres, de l'élargissement de l'autoroute Malick Sy–Patte d'Oie, l'autoroute Patte d'Oie-Pikine, la Voie de Dégagement Nord (VDN) et la Corniche Ouest. Au-delà des programmes réguliers, les infrastructures routières, immobilières et hôtelières ont généré, au total, plus de 6 700 emplois. Toutefois, malgré les efforts déployés, la densité du réseau routier reste faible. Et l'entretien du réseau n'est pas couvert de manière satisfaisante à cause de l'insuffisance des moyens financiers.

La plupart des projets et programmes routiers ont connu des retards et même des arrêts de chantier au cours de leur exécution. Les multiples causes de ces retards sont dues essentiellement: au non respect des procédures des bailleurs ; à la recherche et localisation de carrières de matériaux et à l'indisponibilité des contreparties financière dévolues à l'Etat. Au titre des objectifs retenus sur la période 2006-2010 dans le domaine des infrastructures routières, il apparaît que le financement constitue le problème majeur qui entrave les efforts consentis, notamment dans deux des trois objectifs, à savoir l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité en milieu rural et le développement des infrastructures.

Pour ce qui est du secteur aérien, l'ambition est de mettre en œuvre une politique de transport aérien volontariste en cohérence avec la politique d'aménagement du territoire et d'ouverture du pays vers l'Afrique et le monde. Une nouvelle compagnie aérienne (Senegal Airlines) a été créée. En matière de sûreté et de sécurité aérienne, le respect strict des normes internationales en matière de navigation est assuré. Par ailleurs, dans la perspective de faire de Dakar un hub aérien, le Sénégal a engagé la construction d'un nouvel aéroport moderne dont la capacité de trafic est estimée à trois (3) millions de passagers par an. Cette nouvelle infrastructure aéroportuaire devrait résoudre à terme la lancinante question de la saturation de l'Aéroport International Léopold Sédar Senghor.

S'agissant du transport maritime, en moyenne, 8 500 000 tonnes de marchandises sont débarquées annuellement au Port de Dakar tandis que 2 200 000 tonnes y sont embarquées en raison de 11 000 escales de navires par an, ceci depuis 2007 et selon une légère progression continue. Par ailleurs, dans le cadre de la conduite des actions de développement économique et social et la mise en œuvre de la politique de désenclavement et de développement des régions méridionales, l'Etat a créé le Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes (COSAMA). Grâce au ferry « Aline Sitoe Diatta », assurant la liaison maritime Dakar – Ziguinchor, le COSAMA a enregistré, en 2009, 181 rotations réalisées, transporté 141 851 passagers et acheminé 16 477 tonnes de marchandises.

Par ailleurs, le programme d'investissement en infrastructures modernes, en cours, dans le cadre du contrat de concession du terminal à conteneurs, permettra au Port de Dakar d'accueillir de gros navires porte-conteneurs de la troisième génération et de se positionner comme port d'éclatement de l'Afrique de l'Ouest, avec une capacité pouvant atteindre 1,5 million de conteneurs.

Dans le domaine ferroviaire, les projets inscrits dans le PST-2 concernant la troisième voie, la rénovation des gares pour le train de banlieue et la construction de mur de protection des voies ferrées sont en train d'être achevés. Il s'avère nécessaire de relancer l'exploitation du rail en donnant à la concession les moyens nécessaires pour assurer l'inter-modalité rail–route sur le corridor Dakar-Bamako. Cette complémentarité des modes de transport est indispensable pour renforcer la compétitivité du système multimodal port-rail-route. Enfin, il s'avère nécessaire de relancer l'exploitation du rail dans de bonnes conditions en donnant à la concession les moyens nécessaires de façon à restaurer la concurrence rail-route sur le corridor Dakar-Bamako. Cette concurrence est indispensable pour renforcer la compétitivité du système multimodal port-rail-route qui désenclave le Mali. Globalement, le développement des transports rencontre des difficultés liées pour la plupart à l'obsolescence des ports et de la réglementation. D'autres contraintes sont relatives à l'absence d'un schéma directeur routier, à la limitation des tirants d'eau des ports secondaires, l'absence d'une flotte nationale importante et diversifiée (cabotage national, international, plaisance), la hausse effrénée du taux de fret, la pénurie croissante d'officiers et de personnels navigants qualifiés, l'absence d'une politique et d'un plan de développement du réseau de voies ferrées locales et sous régionales en relation avec l'identification des zones de croissance.

16. Energie

L'énergie, considérée comme secteur transversal, a pour objectif l'augmentation de la capacité de production énergétique en qualité et en quantité pour stimuler la croissance.

Dans le cadre du Projet de Restructuration du Secteur de l'Electricité (PRSE), la Société Nationale d'Electricité (SENELEC) a mis en œuvre son programme d'équipements visant à renforcer ses capacités de production. Ces actions ont permis de porter la puissance exploitable du parc de production de 562,5 MW en 2005 à 684,5 MW en 2009, soit une augmentation relative de près de 22,0%. Tout de même, cette puissance avait atteint 698,5 MW en 2008. Durant toute la période 2006-2009, la cible annuelle programmée n'a pas été atteinte. En conséquence, des perturbations dans la distribution de l'électricité sont fréquemment relevées à telle enseigne que les nombreux délestages notés ont non seulement baissé la satisfaction de la demande des ménages, mais aussi influé négativement sur la productivité des entreprises, de manière générale.

En ce qui concerne l'accès des zones rurales à l'électricité, la période 2007–2009 marque le début de la mise en œuvre des Concessions et du Programme d'Urgence (2008-2012), avec une augmentation de la puissance solaire de près de 200 Kilowatts crête. A ce titre, les 123 villages déjà électrifiés en 2009 ou actuellement en cours par raccordement au réseau moyenne tension ou par groupe électrogène alimentant un mini réseau BT ont été choisis sur la base des 441 demandes formelles reçues entre 2008 et 2009. Ces actions ont donné l'accès à l'électricité à plus de 1 500 000 ruraux. Les réalisations combinées ont permis d'atteindre la cible en 2009, un taux d'électrification rurale de 22%. Malgré tout, le rythme d'électrification rurale doit être accéléré pour permettre l'atteinte de l'objectif de 55% fixé pour 2015 (cf. figure 3).

Figure 3: Evolution du taux d'électrification rurale, 2005-2009.

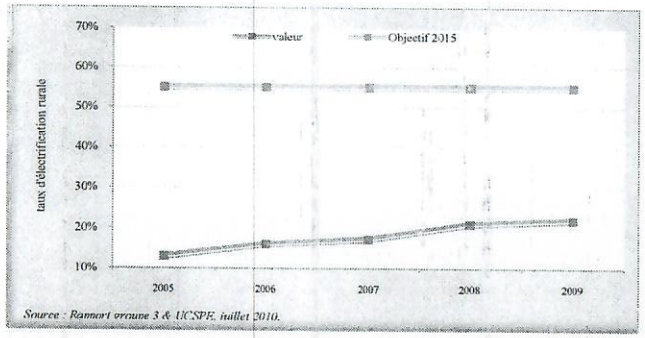

Dans le sous-secteur des hydrocarbures, si pour l'essentiel, le calendrier d'amélioration des spécifications des produits a été respecté, en revanche, le développement d'un système de stockage indépendant et la construction d'un laboratoire d'analyses des produits pétroliers en vue du contrôle de la qualité des produits commercialisés n'ont pas connu un début d'exécution. La production de gaz naturel, en 2009, est estimée à 17 064 154 Nm^3, contre 6 687 812 Nm^3 en 2008, soit plus du double.

Pour les combustibles domestiques, la consommation des ménages en combustibles traditionnels (bois et charbon de bois), a connu une baisse dans le bilan énergétique qui passe de 92,0% en 1994 à un peu moins de 75,0% en 2004 et environ 41,0% en 2009, au profit des énergies modernes (Gaz Propane Liquide (GPL), électricité et pétrole lampant). La part du GPL a triplé, passant de 5,0% à 15,0% de la consommation d'énergie, sur la période 2005-2009[12]. Malgré tout, la consommation énergétique des ménages est toujours dominée par les combustibles ligneux. Les prélèvements de bois, pour satisfaire les besoins énergétiques sous forme de charbon de bois des populations notamment urbaines, contribuent de façon significative au phénomène de dégradation et de disparition des ressources forestières.

[12] Rapport Banque mondiale- ANSD, juin 2010

Malgré l'augmentation de la capacité productive, des dysfonctionnements ont été notés dans la fourniture de l'électricité, entraînant ainsi certaines contre-performances des secteurs économiques. Les contraintes du secteur sont essentiellement liées à la dépendance presque exclusive aux importations de pétrole et à l'absence de mécanismes adéquats d'amortissement des chocs exogènes, la faible capacité de stockage, la vétusté de la logistique de réception et de déchargement au niveau du port de Dakar, l'obsolescence des infrastructures électriques et le manque d'information et de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

17. Recherche scientifique et technologique

La politique définie par le Sénégal en matière de recherche scientifique est de favoriser le rapprochement de la recherche et de l'entreprise et promouvoir l'innovation technologique.

Dans ce cadre, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, une des premières[13] universités d'Afrique francophone, a pris l'initiative de se doter d'un incubateur d'entreprises. L'Université Gaston Berger développe un modèle d'université intégrée dans l'économie régionale d'accueil. Les trois universités nouvellement créées devraient à leur tour inscrire leurs perspectives de croissance dans celles des régions environnantes.

La recherche a produit des résultats dans plusieurs domaines. Ces résultats sont restitués sous forme de productions scientifiques ou sous forme de produits ou prototypes à petite échelle. Il y a plus de publications à caractère scientifique et très peu de brevets et de prototypes. Dans le domaine des technologies alimentaires, l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) a capitalisé divers résultats dans la transformation et la conservation de produits alimentaires locaux tandis que l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) a procédé à la sélection de variétés performantes et la production de semences pré-base adaptées au déficit pluviométrique et à cycle court.

La recherche scientifique est confrontée à des problèmes récurrents liés à la faiblesse des équipements, au manque d'investissement, au faible engagement du secteur privé et des entreprises dans la recherche-développement, à l'inexistence d'un marché de l'innovation et des titres de propriété industrielle, et l'absence de mesures incitatives pour la créativité et l'innovation.

18. Emploi

Le secteur de l'emploi et la création de richesses constituent en réalité le baromètre de la réussite des politiques de croissance et de réduction de la pauvreté mises en place. A cet égard, le Sénégal vise, entre autres, le renforcement de l'emploi productif et le développement de l'emploi rural non agricole, dans un cadre macroéconomique stable.

Le taux d'activité global est estimé à 49,3% en 2009[14]. Entre 2006 et 2009, le taux d'activité a augmenté selon le sexe et le milieu de résidence avec un taux de croissance moyen de 4,7%. Au total, sur la période, une certaine dégradation du taux d'activité est observée. En passant de 50,7% en 2005 à 49,3% en 2009, le taux se dégrade en effet de près d'un point et demi.

Le taux de sous emploi[15] est passé de 22,5% en 2006 à 23,0% en 2009, avec un rythme de croissance quasiment constant depuis 2002. Le nombre de jeunes formés dans le sens d'une meilleure employabilité a atteint 11 233 en 2008 contre 11039 en 2007 Dans le cadre de la Convention Etat-

[13] Classement Shanghai 2008 des universités.

[14] Calculé sur la base du maintien de la tendance de 2002 (ESAM II) à 2006 (ESPS)

[15] Selon ESAM-II, 2002, le sous emploi est mesuré en termes d'inadéquation entre l'emploi et les qualifications professionnelles d'une part, et entre l'emploi et le revenu, d'autre part ().

Employeurs, le nombre de jeunes placés s'est significativement dégradé entre 2007 et 2008, passant de 375 à 148 individus, soit une chute de près de 40%.

Le chômage, selon les dernières enquêtes, a légèrement augmenté entre 2002 et 2006 d'après l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II[16]) et l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal ESPS (9,7% en 2002 et 10,0% en 2006). L'accroissement du chômage est essentiellement le fait des villes, notamment de l'agglomération dakaroise. La création d'emploi est plus importante dans le secteur informel que dans le secteur moderne[17]. Le secteur formel emploie 2 4 700 personnes en 2006, soit environ 6,0% du nombre total d'emplois contre 3 422 700 personnes pour le secteur informel. Ce dernier secteur offre beaucoup plus de possibilité d'absorption de main d'œuvre que le secteur moderne contribuant de ce fait plus largement à la lutte contre la pauvreté. De plus, on note une quasi stagnation de l'effectif des emplois du secteur moderne depuis près de quinze ans et une grande capacité du secteur informel à recycler les exclus du secteur moderne. Dans le secteur moderne, près de 30 000 contrats de travail sont enregistrés chaque année au niveau des services des statistiques du travail.

Globalement, les taux de sous-emploi et de chômage sont toujours élevés. Parmi les contraintes, on peut noter celles liées à la dispersion des structures avec un niveau de communication faible, la non articulation entre l'emploi, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'auto-emploi, la multiplicité des fonds avec des missions similaires, le manque de transparence du marché de l'emploi accentué par les retards notés dans la mise en place de l'observatoire de l'emploi et le répertoire opérationnel des métiers et emplois.

19. Promotion de la microfinance

Les objectifs pour la promotion de la microfinance visent à favoriser l'accès à des services financiers viables et durables par une majorité de ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs et à renforcer les capacités des acteurs du secteur de la microfinance.

Le réseau des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) s'est considérablement densifié au cours de ces 10 dernières années. Des programmes d'appui au financement (ressources stables, appui sectoriel) existent : le Fonds de Promotion Economique (FPE) et la Caisse des dépôts et de consignations. Le nombre de sociétaires[18] est passé de 954 310 en 2007 à 1 299 356 membres en fin 2008, soit une hausse de 36,0%. Cette augmentation est imputable aux réseaux et signataires de convention cadre qui ont enregistré l'arrivée de 264 487 nouveaux membres. Ces performances résultent de l'augmentation du nombre de SFD et au déploiement des SFD dans des zones non desservies, notamment dans les zones rurales et périurbaines.

L'encours de crédit a évolué de 25,0% en 2008 par rapport à 2007, passant de 120 milliards de FCFA à 151 milliards. Cette hausse est relative au développement de nouveaux services financiers par certains grands réseaux comme le financement de Petites et Moyennes Entreprises (PME). En effet, les réseaux représentent 82,0% de l'encours de crédit du secteur. Par ailleurs, avec l'augmentation de l'épargne des membres, les SFD ont contribué à la satisfaction de la demande de crédits des populations.

Malgré certaines avancées très significatives, le secteur reste confronté à de très nombreuses contraintes dont les principales sont : l'insuffisance des moyens de la supervision ; le manque de fiabilité des informations communiquées par certains SFD ; l'absence de mécanismes pour la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts et d'un fonds de sécurité ou de solidarité; l'existence des lignes de refinancement externes fortement subventionnées qui affectent d'une façon négative les

[16] ESAM-II, 2002. ESPS, 2006.
[17] Rapport Banque Mondiale, N° 344- SN, septembre 2007 « Sénégal à la recherche de l'emploi – le chemin de la prospérité »
[18] Les données de l'exercice 2009 ne sont pas encore disponibles. En effet, les SFD disposent d'un délai réglementaire de 6 mois pour envoyer leur rapport d'activités et états financiers.

efforts des SFD à mobiliser davantage l'épargne et à renforcer leurs articulations avec les banques ; l'absence de maîtrise, au niveau des SFD, du cycle et des caractéristiques des filières agricoles existantes et des chaînes de valeur qui les composent ; l'absence d'une culture d'épargne et de capacité de formulation des besoins dans le monde rural pratiquant l'agriculture de subsistance.

20. Petites et moyennes entreprises

La densification et la restructuration du tissu industriel, le renforcement des capacités des PME et un développement endogène industriel sont les principaux objectifs assignés au sous-secteur. Les petites et moyennes entreprises apparaissent aujourd'hui comme des acteurs importants de la croissance économique. Elles constituent un levier essentiel de lutte contre la précarité, le chômage et le sous emploi.

Les demandes d'encadrement sont passées de 560 en 2008 à 489 en 2009. Les réalisations sont passées respectivement de 400 à 306 sur la période, sur un objectif de 300 en 2009. Le nombre de projets de création de PME traités a sensiblement progressé en passant de 20 en 2008 à 30 en 2009. L'Etat s'est engagé, avec l'appui de ses partenaires dans un processus d'élaboration d'un cadre stratégique d'appui aux PME qui a abouti, en Mai 2009, à l'adoption d'une lettre de Politique Sectorielle des PME avec un plan d'actions intitulé « Programme Croissance PME ». Malgré les résultats encourageants, les PME contribuent faiblement à la formation du PIB et la création d'emploi.

Dans sa volonté de développer l'entreprenariat féminin, l'Etat du Sénégal, appuyé par les partenaires au développement, a initié un certain nombre de stratégies avec la création en 2002 d'un département ministériel dédié. Pour l'année 2009, le nombre de projets de femmes financés est de 44,21%. L'absence de références sur les années précédentes ne permet pas une véritable mise en perspective de cette performance. Le nombre de femmes entrepreneures ayant pu bénéficier d'un financement passe de 200 en 2006 à 33 en 2009 avec un plafond de 445 en 2007 ; mais il faut noter que cette progression significative est interrompue à partir de 2008 pour cause de non disponibilité des fonds prévus. Les chiffres concernent uniquement le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin. Le nombre d'entreprises de femmes formalisées augmente de 21%, passant de 86 à 104 unités entre 2008 et 2009 et le nombre de femmes formées en entreprenariat est de 1091 en 2009.

Les contraintes sont liées au retard dans la mise en œuvre des décrets d'application de la loi d'orientation relative à la promotion et au développement des PME dont le but est de fixer un cadre propice au développement des PME.

21. Intégration régionale

Le Sénégal a pris, depuis son accession à l'indépendance, un engagement fort en faveur de l'intégration régionale.

Des avancées ont été notées dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration régionale. En effet, le nombre total de textes appliqués dans les délais sur le nombre de textes adoptés est de 50 sur 60 répartis comme suit : 43 sur 53 pour les textes de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et 7 sur 7 pour les textes de l'UEMOA.

Entre 2008 et 2009, les entreprises et produits du secteur agro-alimentaire restent prédominants dans les agréments au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Ils sont suivis respectivement par les entreprises et produits chimiques et par ceux des matériaux de construction. Comparativement à 2008, une hausse sensible est notée sur le nombre d'entreprises agréées, qui passe de 18 à 29. Inversement, le nombre de produits agréés a relativement diminué passant de 71 à 42. Ceci est lié au fait qu'en 2009 beaucoup d'entreprises agréées étaient des GIE ne produisant que du sel donc un seul produit. La part des exportations vers l'UEMOA est passée de 27,8% en 2006, à 28,0% en 2009. S'agissant des importations, elles ont connu une baisse relative, passant de 3,32% en 2009 contre 3,34% en 2006.

Dans le cadre de la libre circulation, seule la carte nationale d'identité est exigée aux ressortissants de la sous région. Cet allègement des conditions d'immigration présente des avantages, notamment une facilitation des échanges commerciaux en zone transfrontalière et une meilleure mobilité des ressources intellectuelles. Il expose toutefois à certains risques et contraintes ayant trait à la sécurité publique.

Dans le cadre de la réalisation du Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA, l'Etat s'est engagé depuis 2008 à l'aménagement routier et la facilitation du transport sur le corridor Bamako-Dakar par le Sud. Les travaux connexes qui assurent la mise en œuvre des mesures de mitigation et d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines sont réalisés à 65,0% au Sénégal à la date du 30 septembre 2009. Toutefois, si les opportunités qu'elle offre sont incontestables, l'intégration régionale doit surmonter des défis importants tels que les négociations sur les Accords de Partenariat Economique (APE).

Les principales contraintes de l'intégration régionale sont le manque d'harmonisation et de coordination des politiques nationales de développement.

22. Secteur privé

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté prévoyait des mesures d'accompagnement pour le renforcement des capacités du secteur privé.

Sur la base du fichier NINEA, le nombre d'entreprises créées par an est passé de 8615 en 2005 à 24399 en 2009, soit une bonification de 183,0%. Toutefois, cette performance doit être relativisée en tenant compte du taux de survie des entreprises. De plus, 13% des entreprises ont eu accès au financement et 02 zones ont été aménagées comme sites et/ou pôles de développement en 2009.

Les politiques de restructuration de l'environnement des entreprises visent surtout le renforcement du dispositif d'appui en place et la pérennisation de l'expérience sénégalaise en matière de mise à niveau entamée depuis 2007. La couverture des besoins de formation des chefs d'entreprises pour 2009 est de 362 sur une prévision de 369 expressions de besoins, soit un taux de satisfaction de 98,1 %.

Des réformes importantes ont été enregistrées dans la période, notamment en 2009, année où le Programme de Mise à Niveau des Entreprises a poursuivi les réformes institutionnelles, organisationnelles et techniques visant à renforcer l'efficacité du dispositif d'appui en place. L'Etat et les autres acteurs du secteur continuent d'améliorer l'environnement et l'efficacité du secteur, à travers notamment la mise en place de dispositifs d'appui et de réformes structurelles (création : APIX, DASP/MEF, banque des PME ; mise en place : SCA, ADEPME et l'élaboration d'une Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi sur la période 2011- 2015).

Parmi les contraintes du secteur, il faut noter l'existence de secteurs contributeurs à faible capacité d'exportation et le faible niveau des investissements privés surtout au niveau du secteur informel. Egalement, on note des difficultés d'accès au financement et au foncier ; un environnement des affaires peu favorable à l'investissement privé ; l'absence de travail décent dans certains secteurs ; le rôle peu visible des chambres consulaires et la personnalité juridique des entreprises peu propice à leur expansion (caractère familial).

23. Migration internationale et Sénégalais de l'Extérieur

Le nombre de Sénégalais vivant à l'étranger est estimé à près de deux millions. Les migrants de 18 à 35 ans représentent environ 68% alors que ceux de 35-54 ans font 26%. Il y a une nouvelle tendance à l'émigration des compétences. Le taux d'immatriculation des émigrés est de 33 %, soit un migrant sur trois.

Selon la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO, 2008), les transferts de fonds des Sénégalais de l'Extérieur sont passés de 442 milliards de FCFA en 2006 à 544 milliards en 2007 et à 635 milliards en 2008[19], soit une croissance moyenne de 19,9 % entre 2006 et 2008. Ces transferts représentent près de 14,0% du PIB.

Parmi les nombreuses contraintes du secteur, on peut citer : la faible prise en compte des aspects transversaux de la migration dans le DSRP-II ; l'absence d'une réflexion concertée et critique ainsi que d'un cadre stratégique articulé d'intervention ; l'inexistence d'un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger ; le manque de connaissance approfondie des caractéristiques socioéconomiques des émigrés et de synergie ; le déficit d'information des Sénégalais de l'Extérieur sur les structures, les procédures ainsi que les opportunités d'affaires.

[19] Les données de 2009 sont en cours de traitement.

ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

24. Education et formation

Dans la continuité de la réforme de l'éducation issue des Etats généraux de l'éducation (1981), le Sénégal a formulé une nouvelle « Lettre de Politique Générale du secteur éducation/formation » pour la période 2000-2015, qui précise les options politiques de développement retenues pour les sous-secteurs formel et non formel, ainsi que les stratégies de leur mise en œuvre.

La politique de l'éducation est désormais centrée sur le renforcement de l'éducation de base, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Dans ce cadre, l'universalisation de la scolarisation à l'élémentaire constitue l'objectif principal.

Les résultats obtenus sur la période 2006-2009 montrent que le Sénégal est sur la bonne voie pour relever le défi de la scolarisation pour tous. En effet, le Taux Brut d'Admission au CI (TBA) a connu une évolution constante, passant de 103,2% à 117,5%. La cible de 110,3% à l'horizon 2015 est déjà atteinte pour les filles comme pour les garçons. Il s'agira de maintenir les efforts ayant conduit à cette performance, tout en renforçant le volume de construction de salles de classe et leur livraison à temps ; ce qui permettra parallèlement le remplacement des abris provisoires donc l'amélioration de l'environnement des apprentissages. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) à l'élémentaire a évolué de 83,4% à 92,5% sur la période de 2006 à 2009, pour une cible fixée à 105,0% pour 2015, conformément aux OMD (cf. figure 4). Il s'agira aussi de renforcer la sensibilisation sur l'inscription et le maintien des enfants (particulièrement les filles), d'améliorer encore le taux de couverture des écoles en cantines (56,5% en 2009 contre 39,6% en 2007), de construire de nouvelles classes et remplacer les abris provisoires et de renforcer les structures franco-arabes.

Figure 4: Evolution du TBS au cycle élémentaire, 2005-2009.

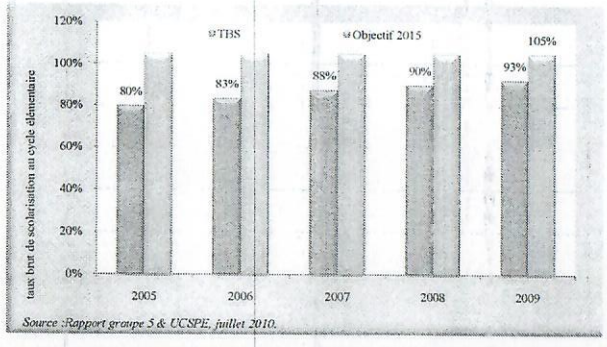

Le Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) est passé de 49,7% à 58,4% en 2008 puis 59,6% en 2009. Son évolution reste faible pour atteindre la cible de 90,0% à l'horizon 2015 (cf. figure 5). Cette situation est liée à un ensemble de facteurs qui plombent les performances et limitent l'efficacité interne du système. Il s'agit du poids important des redoublements et des abandons, de l'insuffisance de la qualification des enseignants, de la précarité des conditions d'apprentissage (nombreux abris provisoires), de la faible couverture des écoles rurales et périurbaines en cantine, du décrochage des élèves, de la défaillance du soutien nutritionnel et de la gestion du quantum horaire.

Le taux de réussite au Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE) a connu une évolution en dents de scie, sur la période 2006-2009 : après une baisse importante entre 2006 et 2007 (55,9% contre 69,4%), il a gagné 14,8 points de pourcentage en 2008 (70,7%) puis a décliné d'environ 10 points en 2009 (60,8%).

Figure 5: Evolution du taux d'achèvement au cycle primaire, 2005-2009.

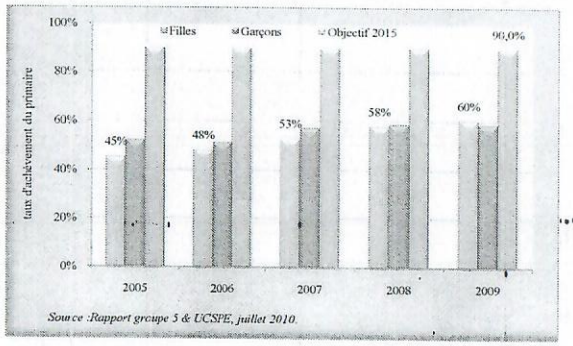

Au niveau du cycle moyen, sur la période 2006-2009, le TBS est passé de 33,3% à 41,4%. Si les tendances sont maintenues, l'objectif de 54,5% de TBS à l'horizon 2015 sera dépassé (résultat projeté : 63,8%). Le TBS est passé de 29,5% à 38,5% pour les filles et de 37,1% à 44,1% pour les garçons. En effet, ces résultats traduisent la résorption progressive des disparités de sexe pour l'accès au cycle et reflètent la portée des politiques de maintien des filles. S'agissant de l'efficacité interne au cycle moyen, de 2006 à 2008, les redoublements sont passés de 13,8% à 16,%, soit une hausse de 2,2 points de pourcentage en deux ans. Quant aux abandons observés dans ce cycle, le taux est passé de 9,4% en 2006 à 9,2% en 2009 après avoir atteint 8,3% en 2007. En ce qui concerne la réussite au Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM), l'évolution de l'indicateur est irrégulière sur la période 2006-2009 : de 37,4% en 2006, le taux a connu un pic en 2007 (avec 45,2% de réalisation) avant de chuter en 2009 à 35,4%. Comme dans l'élémentaire, la faiblesse du taux de qualification des enseignants (34,0%), du temps réel des apprentissages, la précarité des conditions d'apprentissages -la plupart des collèges sont sous abris- déteignent sur la qualité et l'efficacité des pratiques pédagogiques.

Par rapport à la scolarisation dans le secondaire, le taux d'accroissement moyen annuel du TBS est à 0,9 sur la période 2006-2009. Cette tendance, dans les mêmes conditions, conduirait à un TBS de 42,0% à l'horizon 2015 pour une cible de 30,8%. Sur la période 2006-2009, on constate une baisse régulière du taux de réussite au baccalauréat : l'indicateur est passé de 50,2% à 34,4%, soit une dégradation de 15,8 points de pourcentage. Cette contre-performance s'explique, entre autres, par les perturbations scolaires et l'insuffisance de la formation.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le développement des lycées de proximité a favorisé l'accroissement de la demande. En 2008, environ 95,0% des nouveaux bacheliers ont été admis dans les universités et les Centres Universitaires Régionaux (CUR) de Ziguinchor, Bambey et Thiès. Les effectifs sont passés de 78 274 en 2007 à 95570 en 2009. De nouvelles filières professionnalisant sont ouvertes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme LMD. Parmi les contraintes du sous secteur, il y a l'insuffisance des capacités d'accueil et de l'encadrement des étudiants, celle du budget, la faiblesse des capacités statistiques.

Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, l'effectif des formés dans les trois niveaux de qualification (Brevet de Technicien Supérieur (BTS), Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) plus Brevet d'études professionnelles (BEP), Baccalauréat plus Brevet Technique (BT)) est passé de 4726 en 2007 à 5248 en 2009. La prévision de nouveaux diplômés d'Etat (5962) n'a pas été atteinte en 2009. En effet, l'effectif de nouveaux diplômés a

considérablement baissé par rapport à 2008 (5663). Cet accroissement des effectifs est plus imputable aux structures privées et aux garçons. S'agissant de l'éducation non formelle, les effectifs enrôlés en 2009 s'élèvent à 77 988 pour un effectif ciblé de 92 893, soit un gap de 14 905. Pourtant, au niveau des femmes, l'objectif de 57 835 a été largement dépassé avec une réalisation de 66 895, soit un excédent de 9 060. Près de 18 000 professionnels ont bénéficié des actions de formation continue en 2009 à travers la mise en œuvre des plans de formation de l'ONFP et du FONDEF.

Dans le sous-secteur de l'alphabétisation, les effectifs enrôlés dans le cadre du programme national d'alphabétisation s'élèvent en 2009 à 77 988 pour une cible de 92 893, soit un écart de 14 905. Pour les femmes, l'objectif de 57 835 a été largement dépassé avec une réalisation de 66 895. En revanche, l'effectif des hommes a baissé, passant de 17 321 en 2008 à 11 093 en 2009. Indifféremment du genre, la cible annuelle n'a jamais été atteinte de 2007 à 2009.

En somme, le Sénégal a fourni de gros efforts dans le système éducatif. Les résultats traduisent une bonne tendance pour atteindre les OMD. Toutefois, des efforts restent à faire pour améliorer le taux d'achèvement au cycle primaire et, de manière générale, relever la qualité et la performance du système éducatif et corriger les multiples dysfonctionnements dans la construction et la livraison des salles de classe.

Au regard des résultats issus du diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation, les contraintes majeures identifiées sont relatives à:

- la faible efficacité interne et externe du système : pour le cycle primaire, sur la période des quatre dernières années, le coefficient d'efficacité interne a tourné autour de 60,0%; ainsi 40,0% des ressources mobilisées ont été gaspillées en redoublements et abandons.
- l'insuffisance des capacités d'accueil : cette contrainte est liée à l'insuffisance du volume des programmes de construction de salles de classes (en rapport avec les besoins dans les différents sous secteurs) d'une part et d'autre part au retard dans l'exécution des programmes en cours.
- l'insuffisance de la qualification des enseignants : La faiblesse du taux de qualification (petite enfance : 20,9% ; élémentaire : 46,0% moyen et secondaire général : 33,0%) est en relation avec d'une part un recrutement important de volontaires (formation initiale de six mois) et vacataires (sans formation initiale) et d'autre part à un ratio d'encadrement insuffisant par les Inspecteurs.
- la précarité de l'environnement des apprentissages : beaucoup de structures dans le réseau sont sous abri provisoires (centres de développement intégré de la petite enfance, 15,2% des écoles élémentaires publiques, la plupart des collèges et lycées de proximité créés). En outre, les besoins en point d'eau, bloc d'hygiène avec une séparation entre filles et garçons, mur de clôture et aménagement pour les personnes handicapées sont importants.
- l'insuffisance du matériel didactique : la dotation des écoles et établissements en matériels didactiques est insuffisante (la part du budget de fonctionnement allouée à la qualité demeure très faible au profit des salaires : 72,6 % en 2008). Les ratios élèves/manuels sont encore en deçà des objectifs dans toutes les étapes de l'élémentaires ; le besoin en matériels didactiques est persistant dans les structures communautaires et classes préparatoires de la petite enfance.
- les perturbations scolaires rémanentes : le calendrier scolaire (donc le quantum horaire théorique) est régulièrement perturbé par des agitations scolaires des enseignants et des élèves pour des raisons diverses : revendications d'indemnités (motivation, examens) non respect des engagements de l'Etat, précarité des conditions de travail, manque de professeurs dans certaines disciplines etc. En 2009, le quantum a été estimé à 733 heures sur les 900 prévues.
- l'insuffisance de cantines scolaires : elle influe sur la qualité des apprentissages de nombreux enfants dont l'alimentation carencée est cause de troubles divers et de retards.

- l'insuffisance dans l'allocation des ressources en personnel : l'absence d'équité et de rationalité de la gestion des ressources humaines demeure un problème. En effet, malgré les dépassements notés dans le recrutement des volontaires et vacataires, des postes non pourvus sont signalés dans des écoles primaires et dans certains lycées et collèges.
- l'insuffisance des capacités en passation de marché : elle participe des lenteurs au niveau des procédures qui retardent l'exécution des marchés, donc des activités.
- l'insuffisance des capacités en suivi évaluation: la mise en œuvre de la nouvelle vision du suivi évaluation en rapport avec la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) appelle des ressources (humaines, techniques financières et organisationnelles) qui ne sont pas encore systématiquement en place. Le volet participatif du suivi évaluation n'a pas encore fait l'objet d'une intervention structurée.
- l'absence d'un cadre de certification: le sous secteur de la formation professionnelle et technique et celui du supérieur sont caractérisés par une prolifération de structures offrant des formations dont la qualité n'est pas certifiée ; ce qui expose les parents à des dépenses d'investissement peu sécurisées pour la formation de leurs enfants.

25. Santé et nutrition

Conformément à ses engagements internationaux et à ses ambitions, le Sénégal a défini des objectifs qui ont guidé les orientations de la deuxième phase du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS). A cet effet, le secteur de la santé constitue un pilier essentiel du DSRP-II.

Depuis 2006, les résultats enregistrés dans la lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA ont connu une évolution favorable. En effet, le taux de Traitement Préventif Intermittent contre le Paludisme (TPI-2) est passé de 53,0% en 2006 à 56,0% en 2009, après des taux respectifs de 61,0% et 54,0% en 2007 et 2008. L'objectif de 80% en 2009 n'a pas été atteint. La prévalence[20] du Sida est de 0,7% ; avec 0,9% pour les femmes et 0,4% pour les hommes. Le Sénégal a obtenu une baisse de près de 90,0% des coûts des traitements par les Anti-Rétro-Viraux (ARV). Grâce au Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), il capitalise les acquis et se propose de maintenir la prévalence du VIH à un niveau inférieur à 3%. La prise en charge des malades du SIDA a connu une évolution de 5 500 en 2006 à 12249 en 2009 (supérieure aux prévisions de 10 980). Des efforts considérables sont notés dans la prise en charge des femmes enceintes séropositives pour lesquelles la mise sous ARV a plus que doublé, passant de 434 en 2008 à 917 en 2009.

Concernant la proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires, le résultat satisfaisant (66,9%) en 2009 par rapport à 2006 (59,0%) s'explique en partie par l'amélioration de la qualité des services et une meilleure sensibilisation des populations. Pour atteindre l'objectif cible de 90% en 2015 (cf. figure 6), le Sénégal devra faire des efforts supplémentaires.

[20] EDS – IV (2005)

Figure 6: Evolution de la proportion d'accouchements effectués dans les structures sanitaires

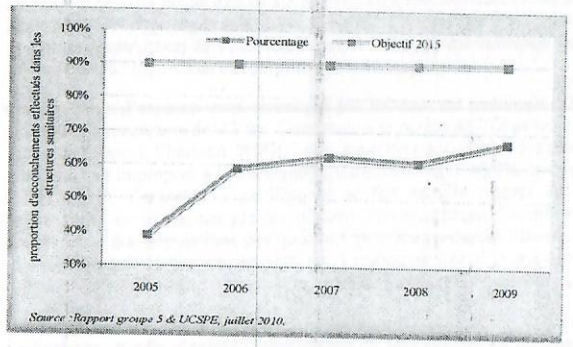

En 2009, le nombre d'enfants âgés de 0-5 ans ayant bénéficié d'une surveillance de l'état nutritionnel au niveau communautaire est passé de 260 000 en 2006 à 629 000 pour une cible de 600 000 enfants. Le taux de Consultation Primaire Globale (CPG) et la vaccination Penta-3 ont cependant connu une évolution mitigée. Le faible niveau de la CPG (60,0% en 2007 et 62,0% en 2009) est dû en partie à une rupture de médicament[21] et la propension des femmes à ne pas se présenter aux consultations post-natales. Pour la vaccination Penta-3, malgré l'atteinte de la cible (80,0%) on note une baisse de la performance (de 88,0% en 2008, elle passe à 86,0% en 2009). Les causes sont reliées au non renouvellement des équipements et du matériel ; à la rupture des vaccins ; au dysfonctionnement des chaînes de froid ; aux réticences des populations ; à l'insuffisance du personnel et du budget ; à la mauvaise accessibilité de certaines zones.

Somme toute, le secteur de la santé a connu des résultats positifs entre 2006 et 2007. Cependant, certains indicateurs ont fluctué négativement entre 2008 et 2009. Les principales contraintes sont :

- des difficultés d'accès aux soins : le temps mis pour accéder à une structure de soins est plus important au niveau des populations moyennes, pauvres et indigentes qu'au niveau des populations aisées. Il y a lieu de noter que des facteurs comme l'insularité, le nomadisme, l'enclavement, la dispersion des populations ont été identifiés comme les principales entraves à un accès géographique facile aux services. Le prix moyen de la consultation peut également être un facteur de dissuasion pour le recours aux soins : ainsi, ce prix est deux fois plus élevé à Dakar que dans les villes des autres régions.

- des difficultés d'accès aux médicaments : les populations vulnérables ou démunies et sans couverture sociale ont des problèmes d'accessibilité aux médicaments du fait de la faible disponibilité de ceux-ci. Le nombre élevé de médicaments prescrits occasionne des dépenses importantes et constitue ainsi un grand handicap.

- des ruptures de stocks de vaccins ont été observées, allant jusqu'au délai d'un mois pour les structures les plus concernées à savoir, les postes et centres de santé. Pourtant, les vaccins constituent un élément essentiel des consommables dont la disponibilité est indispensable pour la réussite du programme de vaccination (PEV).

- l'inégale répartition des dépenses d'investissement : les dépenses de santé ne sont pas orientées vers les zones rurales (centres de santé, postes de santé, districts, maternités rurales et cases de santé) mais plutot vers les villes. Les hôpitaux régionaux et nationaux et les structures de santé spécialisées reçoivent plus de moyens financiers que les services de santé à la base, plus proches des populations les plus démunies et plus aptes à faire évoluer efficacement les indicateurs de morbidité et de mortalité. La part des hôpitaux dans les dépenses d'investissement constitue les 75,0% du budget contre 17,0% pour les centres de santé et 8,0% seulement pour les postes de santé. Or, la politique de santé considère que les soins de santé de base occupent la première place dans l'ordre des priorités. D'autre part, c'est aussi au niveau des postes de santé que le taux de réalisation par rapport aux besoins identifiés est plus faible : 21,0% seulement contre 97,0% pour les centres de santé et 65,0% pour les hôpitaux.

- des dysfonctionnements au niveau de la maintenance : l'absence de plan de renouvellement des équipements ayant entraîné le déficit noté actuellement dans la plupart des structures où des équipements acquis au début de la mise en œuvre du PDIS sont devenus usés ou obsolètes sans être renouvelés.

- l'insuffisance et la mauvaise répartition du personnel : la couverture en personnel qualifié demeure encore faible par rapport aux besoins et se trouve en deçà des normes de l'OMS pour les différentes catégories socio professionnelles (médecins, infirmiers, sages femmes). Des disparités sont enregistrées entre Dakar et les autres régions. En effet, la région de Dakar a le plus bénéficié des programmes de recrutements. Avec l'augmentation de 340 médecins sur la période 2003-2008, Dakar a polarisé les 69,0% de cet accroissement. Il en est de même concernant les médecins spécialistes ou sur un effectif de 491 existants, Dakar conserve les 389, soit 79,0%. La même remarque faite pour les médecins, quant à l'équité dans la dans la répartition, reste valable pour les infirmiers et les sages femmes. L'iniquité dans la disponibilité des personnels frappe plus les zones pauvres, défavorisées, surtout les zones rurales, qui sont souvent difficiles d'accès et ne présentant pas des conditions de travail assez attractives pour les personnels notamment pour les spécialistes qui n'existent presque pas dans les régions autres que Dakar.

- les déséquilibres dans les choix d'investissements par rapport aux besoins prioritaires posent au niveau sectoriel le problème de l'opérationnalité des instruments de programmation et de la qualité des informations mises à la disposition des instances d'arbitrage: par exemple, les réalisations ne suivent pas l'accroissement naturel de la population.

- les perturbations au niveau du climat social : le caractère souvent délétère des relations professionnelles entraîne un climat social fait de revendications et de perturbations du travail. La pression revendicative est très forte du fait de l'importance de l'esprit de corporation mais également de la forte syndicalisation qui caractérise le secteur de la santé. Ces facteurs n'altèrent pas seulement le temps consacré aux prestations mais ils perturbent surtout les schémas d'une gestion rationnelle orientée vers l'efficacité.

- les disparités dans le mode de recrutement : le mode de recrutement des contractuels est également décrié avec une part très importante des personnels non qualifiés. En effet, la contractualisation comme mode principal d'acquisitions de nouvelles ressources humaines semble produire des effets pervers.

26. Habitat et Cadre de vie

En matière d'habitat et de cadre de vie, le Sénégal poursuit l'éradication des bidonvilles et des habitats précaires et l'amélioration du cadre de vie.

Entre 2006 et 2009, des progrès encourageants sont enregistrés pour le nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogées, qui est passé de 8 130 en 2006 à 27750 en 2008 et à 61 792 en 2009. Ce résultat est toutefois en-deçà de l'objectif des OMD, qui consiste à réduire de 70,0% la proportion de personnes vivant dans les taudis, soient 735 750 personnes. Le taux de couverture cumulé des objectifs sur la période est de 35,0%. Par ailleurs, le nombre de parcelles viabilisées a été en baisse constante de 2006 à 2008, avant de connaître une reprise en 2009 (7 177). Par ailleurs, l'objectif de 9 250 parcelles à viabiliser par an n'a pas été atteint ; ce qui a entraîné un gap cumulé de

[21] en *Sulfadoxine Priméthamine*

PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

29. Protection sociale et Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale

Le Sénégal met en œuvre une stratégie nationale de protection sociale pour lutter contre la vulnérabilité et étendre la couverture du système de sécurité sociale.

La protection des salariés permanents des entreprises privées et publiques ainsi que leurs familles est assurée dans le cadre des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM). Les IPM assurent la prise en charge des soins médicaux et des médicaments pour les bénéficiaires dans une fourchette autorisée de prise en charge de 40,0 à 80,0% du montant des prestations. Environ 700 000 bénéficiaires (dont 120000 salariés) sont couverts à travers le mécanisme d'assurance sociale des IPM. Pour la réforme de l'assurance-maladie des travailleurs salariés, une étude est en cours afin d'assurer la couverture effective de tous les salariés qui exercent une activité dans le secteur privé.

Concernant l'extension de la protection sociale, une mutuelle sociale des travailleurs routiers a été mise en œuvre en 2008. Le cash-transfert[23] a été expérimenté pour lutter contre la vulnérabilité des familles, particulièrement celle des enfants (7482 bénéficiaires en 2009). La couverture maladie des personnes âgées de 60 ans et plus au Sénégal (environ 759 767)[24], ne couvre que 15,8% de cette population assurée par l'IPRES et le FNR. L'Etat a consenti pour le Plan sésame (couverture maladie des personnes âgées de 60 ans et plus) 800 millions de FCFA, en 2008, pour un cumul de 2,2 milliards, depuis 2006.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux, des mesures ont été prises dans le sens de réformes paramétriques au niveau des organismes de retraite. Elles ont permis d'aboutir à un assainissement des équilibres actuariels au Fonds National de Retraite (FNR) et à un relèvement progressif des pensions au niveau de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES). Même si des efforts restent à faire pour assurer une retraite décente, l'objectif de relever le niveau de pensions de 50,0% entre 2002 et 2011 a déjà été atteint en 2008. Dans la perspective de l'extension du régime de protection sociale aux Sénégalais de l'Extérieur, des études de faisabilité sont en cours.

30. Protection sociale et suivi des groupes vulnérables

Dans le cadre de la protection sociale et du suivi des groupes vulnérables (femmes, enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH/SIDA), des progrès significatifs ont été enregistrés durant la période 2006-2009 dans plusieurs domaines d'intervention.

S'agissant de la lutte contre la vulnérabilité des enfants, entre 2007 et 2008, 2237 enfants sont retirés des pires formes de travail des enfants par les structures chargées de la protection de l'enfance. Pour la prise en charge des enfants en conflit avec la loi, 4215 et 6781 enfants sont pris en charge respectivement en 2008 et 2009 avant d'être insérés dans les sections scolaires, les sections d'apprentissage et de formation professionnelle et des activités socio-éducatives. Cette prise en charge a permis de sortir tous ces enfants de la délinquance juvénile et de faciliter leur réadaptation sociale et familiale.

[23] 3 800 FCFA par personne (Rapport provisoire du Groupe 7)
[24] Source : Projection démographique, ANSD.

En ce qui concerne la promotion des droits de l'enfant, plusieurs campagnes d'enregistrement naissance ont été organisées dans les départements de Ranérou, Gossas et Mbacké en 2008 en faveur de 8854 enfants de 0 à 1an. De plus, des fora ont permis, dans la même année, à 16 385 enfants de 0 18 ans d'avoir des extraits de naissance permettant ainsi un renforcement du plaidoyer et de la sensibilisation des communautés pour le relèvement du taux de couverture. Toujours dans le cadre de la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, l'Etat a mis en place un vaste programme de renforcement des capacités des institutions spécialisées dans ce domaine. Ainsi le PARRER a été officiellement installé, une Cellule d'Appui à la Protection des Enfants a été créée par la présidence de la République pour assurer un meilleur suivi des projets de protection des enfants et l'Office National des Pupilles de la Nation est formalisé et mis en place.

Quant aux femmes en situation de vulnérabilité, divers appuis en termes de financement d'activités génératrices de revenus ont été réalisés par différents programmes de lutte contre la pauvreté (AFDS, PLCP/BAD, PAREP, PRP) d'un montant de 5 823 043 664 FCFA durant la période. Ces financements ont permis l'émergence de mutuelles d'épargne de proximité gérées par les femmes renforçant ainsi l'offre de financement de services financiers de proximité et le taux de pénétration desdits services dans des zones très enclavées. Ces financements ont été accompagnés de programmes de renforcement de capacités au profit des membres de comités de gestion des groupements et associations de femmes ainsi que de leurs mutuelles, touchant environ 50 000 bénéficiaires dans les domaines de la transformation de produits locaux, de la gestion technique et organisationnelle pour mieux piloter leurs activités.

Concernant les personnes handicapées, 2550 personnes ont été appareillées depuis 2007 et 370 GIE ont bénéficié de l'appui du programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) entre 2007 et 2009. Sur le plan économique, un volume de financement de 270 millions a été octroyé aux personnes handicapées durant la même période. Toutes ces interventions ont contribué à renforcer la mobilité des personnes handicapées, à améliorer leur accès aux services sociaux de base et à faciliter le financement de leurs activités génératrices de revenus, en contribuant ainsi à valoriser leur position sociale.

Dans le souci d'éviter le basculement d'importantes franges de la population dans l'extrême pauvreté et l'exclusion, suite au choc économique de 2008, le ministère en charge de famille a mis en place une Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS) dénommée SUQALI JABOOT. Cette initiative lancée officiellement au mois d'Avril 2010, constitue un cadre fédérateur, intégré, participatif et décentralisé de formulation, de mise en œuvre, de coordination et d'harmonisation des actions destinées aux populations pauvres. Elle est bâtie autour d'un dispositif institutionnel et communautaire d'appui à la base constitué des plateformes techniques opérationnelles inclusives des services déconcentrés de l'Etat et d'une masse critique d'Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC). A cet effet, un programme d'appui à la mise en œuvre de l'INPS (PA-INPS-GV) d'un coût de trente (30) milliards de FCFA, a été formulé pour financement. Dans ce cadre une contribution budgétaire de l'Etat de 354 millions a été inscrite dans le BCI 2010. Elle a permis entre autres l'élaboration de manuels de formation, de guides d'intervention et la formation de 1200 APDC sur un package de services dont la protection sociale. Ledit programme s'inscrit également dans une perspective d'articulation forte entre le développement de filets sociaux de sécurité et la mise en œuvre de stratégies de promotion ou d'autonomisation socio-économique des groupes vulnérables.

Toujours dans le cadre de la protection sociale des groupes vulnérables, de nouveaux mécanismes de filets de sécurité sociale ont été mis en œuvre à travers les projets pilotes ci-après :

- Le projet Nutrition ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux (NETS) pour un montant de 8 Millions de dollars financé par la Banque Mondiale. Le projet vise à fournir une allocation financière aux mères d'enfant 0-5ans en situation de vulnérabilité d'un montant de 14.000 F CFA par bimestre pendant 6 mois.

- Le PAM/Sénégal, en partenariat avec le ministère en charge de la famille et grâce au financement de la Facilité Alimentaire de l'Union Européenne, a mis en place un programme

novateur de transferts sociaux ou bons d'achat alimentaire (cash voucher) destinés aux familles les plus démunies de la commune de Pikine pour atténuer le choc économique, alimentaire et financier de 2008. Ce programme de 1,875 milliards cible 17 400 ménages du département de Pikine et de la commune de Ziguinchor pour environ 104 400 bénéficiaires.

Par ailleurs un régime de protection sociale agro-sylvo-pastoral a été institué par décret en 2008. Avant sa généralisation sur l'ensemble du territoire national, une phase d'expérimentation est prévue dans quatre communautés rurales pilotes relevant de deux régions - Saint louis (CR de Guédé / Podor, CR Ross Béthio / Dagana) et de Tambacounda (CR Missira/Tambacounda, CR Badafassi/ Kédougou) - dont les filières agricoles (coton, tomate et riz) sont particulièrement bien structurées avec un système de commercialisation bien organisé. La Santé a été choisie comme risque prioritaire à tester au cours de l'expérimentation. Le plan de mise en œuvre discuté avec les ministères en charge de l'Agriculture et des Finances bénéficie du soutien financier de l'Etat d'un montant de 360 millions pour la mise en œuvre de la phase test (18 mois). Dans la même dynamique, la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole (CNAAS), créée en 2008, prévoit l'indemnisation des agriculteurs en cas de récoltes en deçà des rendements habituels constatés et garantis, en cas également de déficit pluviométrique, de périls acridiens et d'autres calamités. L'assurance agricole, en complétant le système financier actuel et en diversifiant l'offre de garanties, offre une solution à la réduction de la vulnérabilité du monde agricole et à la sécurisation du niveau de vie des populations concernées.

31. Prévention et gestion des risques de catastrophe

Le Sénégal est exposé à une panoplie de risques d'origine naturelle et technologique, source de vulnérabilité pour la population. Fort de ce constat, l'Etat a pris des initiatives importantes marquées par l'adoption d'un arsenal juridique et la mise en place de la commission supérieure de la protection civile, du comité national de sécurité civile, de la Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR), créée en 2006, du plan national d'interventions d'urgence en mer pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes maritimes et de plusieurs plans et organes de gestion et prévention des catastrophes et le Plan d'Action National pour l'Adaptation au Changement Climatique.

Dans ce contexte, il a été procédé à la mise en œuvre des activités de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes. Ainsi, des sessions de renforcement de capacités ont été organisées à l'attention des différents acteurs dont les parlementaires, les journalistes et les femmes leaders communautaires. Les premiers plans de contingence du Sénégal ont été élaborés ainsi que la cartographie des risques d'inondation à Dakar. En ce qui concerne la mise en place d'un Système National d'Alerte Précoce (SAP), une architecture consensuelle et capable d'intégrer les systèmes déjà existants a été établie.

Durant la période 2006 à 2009, près de 13 750 personnes ont été formées ou sensibilisées sur les risques et catastrophes, soit un niveau de couverture des objectifs estimés à 57,0% par rapport aux objectifs fixés. En ce qui concerne la coordination et la promotion de la culture de prévention des risques et des catastrophes, en fin 2009, seuls 04 groupes ont été créés sur les 10 prévus, soit un taux de satisfaction des objectifs de 40,0%. Ainsi, la plateforme n'étant pas opérationnelle, il est donc difficile de procéder au suivi des risques et des catastrophes et d'avoir une harmonisation et une synergie des approches.

Par ailleurs, concernant le nombre de zones inondables restructurées, de 2006 à 2009, 39 zones inondables ont fait l'objet de restructuration sur un total de 331 zones prévues, soit un taux de réalisation de près de 11,8%. On note une baisse continue des niveaux de réalisation avec une perte d'un point en moyenne sur le taux annuel de réalisation entre 2008 et 2009. Dans la même optique, le Projet d'urgence d'Appui à la Lutte contre les Inondations a été mis en œuvre de juillet à décembre 2009. D'un montant global de 70 millions de FCFA, ce projet a contribué à l'amélioration du cadre de

vie et de l'état nutritionnel des familles vulnérables victimes des inondations. Ce programme vise 9000 ménages de la ville départements de Guédiawaye, Pikine, Dakar et de Kaolack.

Parmi les contraintes liées au sous -secteur, on peut noter l'inexistence d'une unité de recherche sur les risques majeurs naturels, le défaut de partage des expériences et de vulgarisation des techniques de prévention sur les risques de catastrophes, le déficit en moyens d'intervention dédiés (maritimes et aériens) et en équipements spécifiques pour la prise en charge des évènements de recherche et de sauvetage maritime, de sûreté maritime et de lutte contre la pollution marine, le manque d'un système d'assurance fonctionnel pour l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles et enfin l'inexistence d'un plan local d'urgence au niveau des collectivités locales et d'un système d'alerte national piloté par le Ministère de l'Intérieur, organe fédérateur des SAP sectoriels pour une meilleure coordination des actions.

BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTICIPATIF

32. Amélioration de la gestion des finances publiques

L'amélioration de la gestion des finances publiques et des procédures de passation et d'exécution des marchés publics est un objectif majeur en matière de gouvernance économique.

Dans ce cadre, des progrès indéniables ont été réalisés dans la gestion des finances publiques depuis 2006. Dans un contexte extérieur difficile, l'Etat a su garder le cap en demeurant déterminé à sauvegarder la stabilité macroéconomique, à promouvoir une bonne gestion des finances publiques, à revigorer la croissance tirée par le secteur privé et à progresser rapidement vers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

En dépit de la crise et du relèvement timide de l'activité économique, le recouvrement des recettes fiscales a connu une amélioration soutenue entre 2006 et 2009, grâce à la mise en œuvre de mesures importantes en matière de politique fiscale. En effet, l'Administration fiscale a signé en 2009 un contrat de performance avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) couvrant la période 2009-2011, lequel contrat constitue une déclinaison de son plan de développement stratégique (PDSAF 2008-2012). Au cours de la période 2009-2012, la compétence en matière de recouvrement des impôts directs a été transférée de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) à la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), rattachant ainsi le recouvrement à l'assiette desdits impôts. En outre, l'étude sur les dépenses fiscales au titre de l'année 2008 ainsi que les enquêtes cadastrales réalisées en 2009 permettront d'améliorer le rendement fiscal via un élargissement de l'assiette. Par ailleurs, depuis le début de l'année 2010, le Sénégal s'est engagé dans un vaste chantier de réforme de son système fiscal, en vue de le rendre plus simple, plus équitable et plus efficace. Cette réforme globale du dispositif fiscal permettra, grâce à son caractère participatif, d'améliorer de façon substantielle la mobilisation des recettes fiscales.

Par ailleurs, les efforts de consolidation de la crédibilité budgétaire se sont renforcés notamment par la mise en application, chaque fois que de besoin, du pouvoir de régulation budgétaire du ministère de l'économie et des finances, en vue de maintenir l'équilibre budgétaire. Tous les dérapages budgétaires connus entre 2006 et 2010 ont été régularisés. Les reprises en engagement et les reports de crédits du budget général de l'année n-1 sont strictement encadrés depuis 2009 par un mécanisme de régulation qui limite autant que faire se peut les perturbations dans la gestion budgétaire de l'année n+1. L'adoption en 2009 d'un décret fixant les dispositions applicables aux paiements sans ordonnancement préalable a mis fin à toute possibilité de recours aux avances de trésorerie.

De même, il a été adopté en décembre 2008 une loi fixant les conditions de création des agences autonomes, les procédures budgétaires et les mécanismes de contrôle et de suivi de l'exécution de leur budget. En application des dispositions du cadre légal et règlementaire, la nomination de comptables publics dans les agences d'exécution n'intervenant dans la production de services marchands a été engagée en 2010. Le recensement des comptes de disponibilités ouverts dans les banques privées achevé devrait permettre le retour au compte unique du trésor et l'orthodoxie dans la gestion de la trésorerie de l'Etat. Par ces actions, le gouvernement vise non seulement à rationaliser les agences mais aussi à maîtriser les risques financiers qu'elles font peser sur la gestion de la trésorerie de l'Etat.

Les conditions de préparation du budget général de l'Etat se sont améliorées avec notamment l'introduction de la programmation budgétaire pluriannuelle dans la gestion publique marquant une rupture graduelle avec la logique des budgets de moyens reposant sur les services votés (un acquis) et des mesures sans liens évidents avec les politiques publiques. Cette réforme majeure qui s'inscrit dans le nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA a permis d'intégrer quatorze (14) ministères sectoriels dans la nouvelle gestion publique axée sur les politiques publique et la mesure de la performance. En 2010, leurs budgets cumulés ont représenté 58,9% du budget général de l'Etat.

Les CDSMT élaborés sous contrainte budgétaire sont progressivement établis sur des bases plus réalistes et plus fiables que les années de démarrage de la réforme en 2006. Cependant, le manque de visibilité sur les enveloppes mobilisables au titre des financements extérieurs crée encore des contraintes de bouclage des CDSMT. Il s'y ajoute qu'avec l'appui de l'ANSD, des efforts importants doivent être faits dans la mise en place des systèmes d'informations et de suivi-évaluation des politiques et programmes publics des ministères pour leur permettre de répondre notamment à l'obligation de rendre compte des résultats de développement obtenus.

L'expérimentation depuis 2006 de la décentralisation de la gestion et de l'exécution du budget consolidé d'investissement par les collectivités locales dans les secteurs de la santé et de l'éducation a été poursuivie malgré le contexte économique et financier difficile dans lequel cette réforme est mise en œuvre et qui explique les résultats mitigés obtenus. La déconcentration de l'ordonnancement n'a pas permis de toucher tous les ministères et institutions. Cependant, elle a permis avec les six (6) ministères dotés d'ordonnateurs délégués et de services décentralisés du COF de (i) décongestionner les services centraux du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) chargés de l'ordonnancement et du contrôle a priori de la dépense et (ii) de réduire considérablement les délais de traitement des dossiers. Enfin, le taux d'annualité budgétaire a été établi à 0,3% en 2009, 5,6% en 2008 et 5,0% en 2007. Sur la période, l'objectif (moins de 7,0%) a été atteint. Cette réforme majeure évoluera entre 2012 et 2017 vers la déconcentration de la fonction de l'ordonnateur unique du budget conformément à la directive communautaire n°06/2009 portant sur les lois de finances.

La qualité de la comptabilité, de l'enregistrement des données et des rapports financiers s'est nettement améliorée. Dans ce domaine, il faut souligner que les progrès importants réalisés avec l'informatisation des chaînes budgétaire et comptable ont permis non seulement d'alléger les procédures, mais également d'améliorer la disponibilité, l'exhaustivité et la fiabilité de l'information financière nécessaire à la production des rapports financiers pour la reddition des comptes.

La couverture géographique de SIGFiP réalisée intégralement en 2010 a permis à toutes les régions de se connecter au réseau et aux acteurs locaux dans la chaîne de la dépense d'exécuter et de faire remonter en temps réel les informations dans le système. Toutes les régions et tous les départements sont aujourd'hui connectés aux réseaux de SIGFiP et d'ASTER. Ces applications ont facilité la production des documents de base utiles pour la production dans les délais règlementaires des derniers comptes de gestion des comptables publics et projets de lois de règlement des exercices de 2008 et de 2009 transmis à la Cour des comptes.

La consolidation des efforts d'apurement des retards en matière de production des comptes de gestion et des projets de lois de règlement entre 2006 et 2010 ont permis de se conformer au cadre légal. Les rapports d'exécution des lois de finances des exercices de 1997 à 2007 ont été produits par la Cour des comptes engagée elle aussi dans cette dynamique globale d'apurement systématique de tous les retards.

Dans le domaine de la réforme des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, les pratiques d'achat public se sont considérablement améliorées depuis l'entrée en vigueur en janvier 2008 du nouveau cadre légal et règlementaire et la mise en route des structures chargées respectivement du contrôle a priori, de la régulation et du règlement des différends intervenus entre soumissionnaires et autorités contractantes. L'appel d'offres est consacré comme principe directeur. Les marchés passés par entente directe sont strictement encadrés et contenus en dessus du ratio de 20%. La durée moyenne de passation des marchés est passée de 150 à 129 jours. La mise en œuvre du Plan d'actions de formation sur les marchés publics (PAGFM) en cours a permis de toucher plus de 5000 auditeurs issus des administrations centrales, des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile. La systématisation de la publication des plans de passation des marchés approuvés par la DCMP, des avis généraux, des appels d'offres et des avis d'attribution a facilité l'accès du public aux informations.

La mise en exploitation du Système de Gestion des Marchés Publics (SYGMAP) depuis 2009 participe de cette volonté d'accompagner la célérité, la transparence et l'intégrité dans les pratiques de marchés. Bien qu'étant classé parmi les codes de marchés les mieux élaborés, les efforts

d'approfondissement du cadre légal et règlementaire et d'amélioration des pratiques de marchés se consolident dans le but d'un alignement du système national de passation des marchés publics sur les standards internationaux.

33. Gouvernance judiciaire

Pour améliorer le fonctionnement de la justice, d'importantes réformes ont été initiées dont la plus récente, le Programme Sectoriel Justice (PSJ), qui vise à promouvoir l'accessibilité de la justice et à améliorer son efficacité.

Globalement, les activités réalisées ont permis de relever sensiblement le niveau d'efficacité du secteur de la justice. Ainsi, en matière correctionnelle, la durée d'instruction ne peut plus excéder six (6) mois. De même, en matière criminelle, le délai de traitement de la procédure est de trois (3) ans et cela par l'effet d'une loi. En outre, l'effort d'informatisation des greffes a permis de réduire le temps de délivrance du casier judiciaire de 48 heures. Il est aujourd'hui de 24 heures contre 96 heures en 2007. D'un autre côté, le délai de délivrance du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) est passé de 48h en 2007 à 2 heures depuis la mise en place d'un bureau test à Pikine.

Concernant le projet d'informatisation de la délivrance du casier judiciaire, le fichier central constitué est en cours de finalisation. La réforme de la carte judiciaire contribue à améliorer l'accessibilité de la justice. Dans ce cadre, une nouvelle carte judiciaire est conçue et sa mise en place progressive a justifié des efforts encore insuffisants en matière de construction et de réhabilitation. Également, la création, en cours, des Tribunaux de Grande Instance (TGI) permet d'alléger les tribunaux régionaux grâce à la redistribution des compétences. Dans la même lancée, l'éclosion de la justice de proximité contribue à décongestionner les juridictions et réduire la durée de traitement des dossiers. La redistribution des compétences entre les TGI et les Tribunaux d'Instance (TI) ainsi que la mise en place de nouvelles cours d'appels participent du rapprochement de la justice aux justiciables. S'agissant de l'aide juridictionnelle, il faut relever la mise en place d'un mécanisme d'assistance judiciaire doté d'un budget modeste dont le taux d'absorption reste faible (58,0% en 2008).

S'agissant de la Commission Nationale de Lutte Contre la Non Transparence, la Corruption et la Concussion (CNLCC), elle a mené des actions dans le cadre de la lutte contre la corruption et des activités d'information et de sensibilisation. S'agissant de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, le Sénégal, à côté des structures exerçant un contrôle sur la gestion publique, a mis en place de nouvelles institutions en vue de promouvoir la bonne gouvernance et combattre la corruption : (i) la Commission de Lutte contre la Non Transparence, la Corruption et la Concussion, (ii) la cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) et (iii) l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP). Par ailleurs, le Sénégal est un membre actif du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent sale en Afrique de l'Ouest (GIABA). Les activités menées dans ces divers cadres de création récente ont porté quelques fruits. Toutefois, les contraintes portent sur l'absence de pouvoir d'auto saisine de la commission (CNLCC), la non publication du rapport annuel de la CNLCC, la faiblesse des ressources humaines et financières de la CNLCC et l'absence d'une articulation des compétences et prérogatives de la CNLCC et de la CENTIF, les immunités et privilèges de juridictions pouvant constituer une entrave à la répression efficace de la corruption et l'absence d'une loi rendant la déclaration de patrimoine obligatoire pour certaines personnes qui occupent certains emplois.

Malgré les efforts considérables consentis par les pouvoirs publics, l'administration judiciaire reste confrontée à des difficultés, notamment : (i) des besoins en renforcement de capacités des ressources humaines (recrutement, formation initiale et continue) ; (ii) une durée de traitement des dossiers encore longue ; (iv) des infrastructures quelque peu vétustes (des juridictions, des établissements pénitentiaires et des services de la DAP et des services de la DESPS) ; (v) une faible capacité de réinsertion sociale des détenus et des mineurs pris en charge par la DESPS et (vi) un processus d'informatisation bloqué.

Au plan de la protection des droits humains, les autorités publiques sénégalaises ont réaffirmé de manière constante leur volonté de promouvoir le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Aussi, s'agissant des normes, c'est-à-dire des différents instruments nationaux et internationaux relatifs à la protection des droits humains, on peut relever à la fois une certaine tradition diplomatique sénégalaise à souscrire des engagements ainsi que la promotion plus récente et au plan strictement national, de droits nouveaux, au profit de catégories particulières de citoyens, perçues comme plus « vulnérables », notamment les femmes et les enfants. Dans ce cadre, le Sénégal a ratifié les principaux traités internationaux et africains.

Au plan institutionnel, il peut être cité la création du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Promotion de la Paix, du Conseil Consultatif National des Droits de l'Homme, mécanisme nouveau de promotion et de protection des droits de l'homme au Sénégal, du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme, de l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP), structure créée au sein de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, et récemment la création d'un ministère délégué en charge des droits humains et la mise en place de services sociaux éducatifs dans tous les établissements pénitentiaires.

Par rapport aux dommages résultants de la détention provisoire anormalement longue ou ayant causé un préjudice d'une particulière gravité, une commission nationale d'indemnisation a été créée au niveau de la Cour Suprême dont l'objectif est d'asseoir une justice respectueuse des droits humains. Toutefois, l'absence d'une éducation aux droits humains et la modicité des moyens consacrés à la protection et à la promotion des droits humains, tant au niveau de l'Etat que des organisations de la société civile, sont de nature à réduire les effets de toutes les initiatives en la matière.

34. Réforme et management de l'administration publique

La gouvernance administrative pose la question de la modernisation des structures administratives, de la valorisation des ressources humaines, de l'articulation intelligente des différents programmes, de la promotion du processus participatif dans l'action publique et de la simplification des procédures administratives.

En matière d'amélioration de l'efficacité du service public, il convient de noter, entre autres réalisations : (i) l'élaboration d'un projet de décret fixant les normes de création, d'organisation et de modification des structures administratives, en cours d'adoption ; (ii) l'élaboration du schéma directeur de la reforme de l'Etat, pour une mise en cohérence des nombreuses réformes initiées ; (iii) la transformation de la direction de la fonction publique en Direction générale avec une prise en charge de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ; (iv) l'élaboration d'un plan de formation pour le renforcement des capacités de pilotage des cadres de l'Etat (ministères sous CDSMT) ; (v) la mise en place d'un fichier unifié des agents de l'Etat pour une plus grande maîtrise des effectifs et de la masse salariale et (vi) la mise en place de l'intranet gouvernemental pour améliorer l'administration électronique ; (vii) le renforcement de la déconcentration par l'adoption d'une charte de la déconcentration ; et (viii) le renforcement de la sécurité des personnes et des biens en dotant les forces de police de plus de moyens matériels et humains.

En matière d'amélioration de l'environnement des affaires, l'Etat du Sénégal a pris l'option d'alléger les formalités administratives, en vue de stimuler l'investissement nécessaire à la croissance économique. La mise en place du Bureau d'appui à la Création d'Entreprise (BCE) de l'APIX a permis de réduire le délai de création d'une entreprise qui est passé de 58 jours à 02 jours[25]. Il faut également noter la réduction des délais administratifs de transfert de propriété de 104 à 17 [26] jours et d'obtention du permis de conduire de 90 à 28 ou 40 jours (à compter de la date de dépôt de la

[25] Effective depuis juillet 2007

[26] Réduction vérifiée sur le terrain en 2010

demande). Dans le domaine de la fiscalité, le taux de l'impôt sur les sociétés a baissé à 25% et la taxe d'égalisation a été supprimée depuis janvier 2007.

Malgré ces réalisations, l'administration publique reste confrontée à un manque d'efficacité, compte tenu des contraintes ci-après : (i) l'instabilité et l'incohérence des structures administratives se traduisant par de nombreuses modifications de structures qui ne répondent nécessairement pas aux critères organisationnels de la science administrative ; (ii) l'externalisation excessive de structures administratives, sous forme d'agences d'exécution, dont la raison d'être n'est pas toujours justifiée ; (iii) l'insuffisance du suivi et de l'évaluation de l'action publique ; (iv) la longueur et la lourdeur de certaines procédures administratives affectant ainsi la qualité des services rendus aux usagers; (v) le manque de valorisation et de motivation des agents de l'Etat ; (vi) un équipement défectueux et insuffisant malgré les ressources importantes consenties par l'Etat (sécurité intérieure, protection civile, etc.).

L'institutionnalisation du dialogue social par la création du CNDS a permis de : (i) obtenir une compréhension commune des mécanismes du dialogue, pour, éventuellement, pallier le décalage dans les perceptions, source de conflits entre les acteurs ; (ii) identifier les contraintes au bon fonctionnement du dialogue social ; (iii) mettre en place des comités sectoriels de dialogue social, notamment dans les secteurs de la justice et de la santé ; (iv) renforcer les capacités des différents acteurs en matière de techniques de négociation et de médiation. Malgré les efforts fournis dans la promotion du dialogue social, le fonctionnement des mécanismes de ce comité est fortement gêné par certaines contraintes que sont : (i) la prolifération des centrales syndicales et le non respect des procédures de déclenchement des conflits collectifs ; (ii) les lenteurs constatés dans la mise en œuvre des accords issus de protocoles signés entre l'Etat et ses partenaires sociaux ; et (iii) la faible régulation du champ du dialogue social avec l'absence de coordination entre les institutions et la modicité des moyens humains, logistiques et financiers qui leur sont alloués.

35. Travail parlementaire

Le parlement occupe une place stratégique dans l'architecture institutionnelle nationale. Au Sénégal, il est bicaméral. En plus de l'assemblée nationale, le Sénégal s'est doté à nouveau d'un Sénat depuis 2007.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du travail parlementaire, des initiatives ont été prises afin de renforcer leurs capacités institutionnelles des deux chambres. A ce titre, un plan stratégique de développement de l'administration parlementaire est élaboré pour une meilleure organisation des commissions permanentes. Des assistants parlementaires ont été recrutés et mis à la disposition de la commission des finances et celle chargée des lois, de l'emploi et des collectivités locales. En outre, les députés et les sénateurs ont bénéficié de plusieurs sessions de formation sur la gestion des finances publiques et effectué des voyages d'étude pour s'inspirer des bonnes pratiques parlementaires. Une mallette pédagogique comprenant, entre autres, des fascicules sur divers sujets, a été également mise à leur disposition pour une auto-formation. La mise en place d'un espace numérique à l'Assemblée Nationale a également permis aux députés d'accéder aux TIC et d'améliorer leurs conditions de travail.

Cependant, l'amélioration de la qualité du travail parlementaire se heurte à des contraintes de divers ordres. Elles sont liées au manque de moyens et aux faibles capacités d'analyse. Le contrôle de l'exécutif par le législatif manque encore d'efficacité. Le nombre de propositions de lois est ainsi infime et les amendements rares. Le parlement reste marqué par un manque d'ouverture et de visibilité faute d'une communication efficace. Les travaux de l'hémicycle et ceux de ses commissions sont faiblement publiés. Les capacités de recherche restent faibles (documentation, accès à des sources indépendantes d'information). L'évaluation est également très peu utilisée comme outil d'appréciation de l'action publique.

36. Communication

La communication est au cœur des stratégies de développement économique et social. Le mode et les capacités de communication sont des facteurs clés de succès pour les réformes entreprises et la mise en œuvre des politiques publiques. Ces enjeux structurants semblent faiblement pris en compte dans le document stratégique de deuxième génération.

Le Sénégal garantit à tous les citoyens la liberté d'expression et le droit à l'information à travers la Constitution et la ratification de la totalité des instruments internationaux et régionaux relatifs à l'accès à l'information. D'autre part, en tenant compte de la liberté et de la responsabilité de la presse, mais aussi conscient de la complexité grandissante du paysage médiatique et des importantes avancées enregistrées dans le domaine de la démocratie et son corollaire, le pluralisme politique, l'Etat, pour mieux organiser ledit paysage, a promulgué des lois telles que la Loi n° 2006 – 04 janvier 2006 relative à la création du CNRA. Ces lois visent à garantir la liberté d'expression, le libre accès à l'information et à protéger le citoyen contre les éventuelles dérives favorisées par le déficit de réglementation qui caractérise le monde des média. Elles visent également à renforcer les organes de la communication sociale en leur offrant un appui matériel et financier de manière à ce qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans la promotion et le renforcement de la bonne gouvernance.

Depuis 2000, le champ médiatique du Sénégal s'est considérablement enrichi avec l'explosion des média privés et associatifs, grâce notamment à une politique volontariste d'ouverture et de libéralisation. Pour appuyer le développement du secteur, plusieurs réalisations ont été comptabilisées. Il s'agit, entre autres : (i) du renforcement de l'aide annuelle aux organes de presse; (ii) de l'appui aux média d'Etat; (iii) de la création de cyberpresses dans les régions pour soutenir les journalistes et correspondants régionaux qui travaillent au niveau local ; (iv) de la construction, en cours, d'une maison de la presse moderne et fonctionnelle, pour faire de Dakar, un haut lieu de rencontre des journalistes de la sous région et de la presse internationale.

Malgré ces initiatives, le secteur de la communication reste confronte à des difficultés liées essentiellement à deux problèmes:

- d'une part, l'opacité du cadre juridique de la presse et de l'absence d'une définition claire du statut du journaliste, nécessitant ainsi l'élaboration d'un nouveau Code de la presse qui permet entre autres, de définir des règles éthiques et déontologiques partagées par les parties prenantes et de renforcer les prérogatives du SYNPICS et de l'instance d'autorégulation, le CORED ;
- d'autre part, l'inexistence d'un cadre unique de conception et d'action en matière de communication gouvernementale et administrative. L'inaccessibilité de l'information est à l'origine des relations distendues et conflictuelles entre une frange de la presse privée et l'Etat.

37. Décentralisation et développement local

Dans sa politique de développement local et de décentralisation, le Sénégal vise le transfert des compétences au niveau local et la dotation de moyens nécessaires aux structures décentralisées notamment par la mise à disposition des collectivités locales des Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL) et du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD).

Le processus d'élaboration de la charte des collectivités locales a démarré en 2008 et un projet de charte est disponible. La charte de la déconcentration devait permettre de codifier les grandes orientations et les modalités de la politique de déconcentration, définir des interactions pertinentes et équilibrées entre les administrations centrales et les services déconcentrés. Des opportunités ont été saisies à travers le Programme National de Développement Local (PNDL) et le Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivités Locales (PRECOL) pour le renforcement des

capacités des services techniques au niveau local. Au-delà des capitalisations et échanges d'expériences ponctuels organisés entre les programmes, on peut relever l'élaboration en 2009, dans le cadre du PNDL, de cent dix (110) Plans locaux de développement au profit des collectivités locales.

Dans le cadre de la dynamisation des organes de suivi et d'appui à la décentralisation, le Conseil National de Développement des Collectivités Locales (CNDCL) a permis, sur la période 2007–2009, de définir les critères de répartition du FDD et FECL. De 2007 à 2008, le FDD est passé de 13,3 milliards de FCFA, à 16,6 milliards pour retomber à 14,9 milliards en 2009, soit une diminution de 11,4% par rapport à 2008. Cette situation s'explique par une baisse de la base de calcul du fonds indexé sur la base de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) collectée au cours de l'année précédente. Pour le FECL, il s'est élevé respectivement à 6 milliards de FCFA en 2007, 11,5 milliards en 2008 et 12,5 milliards en 2009. Il enregistre donc une légère hausse dans la dernière année. Le bilan de la mise en œuvre de la phase test de la décentralisation du BCI est très mitigé, malgré les performances enregistrées en 2006 dans l'exécution financière et physique des projets d'investissement transférés aux collectivités locales par le secteur de l'éducation. Par ailleurs, la mise en œuvre des Plans d'Opérations Régionaux (POR) a connu une phase test concluante dans la région de Matam ; cette expérience est à généraliser.

Au total, des avancées significatives ont été notées dans le renforcement de la politique de la décentralisation et du développement local. Cependant, plusieurs contraintes sont à prendre en compte : la modicité des transferts financiers de l'Etat par rapport aux charges transférées, ou encore les difficultés de mobilisation du « potentiel financier local ». Toutefois, la question de la fiscalité locale se singularise particulièrement par son enjeu de redistribution des revenus publics entre l'Etat et les collectivités locales, mais aussi par les incohérences et les faiblesses du système actuel.

Il est vrai que ces réformes sont le plus souvent imaginées dans le cadre de processus participatifs, et sont donc nécessairement soumises au « temps de la concertation ». Toutefois, elles achoppent surtout à des difficultés d'ordre institutionnel et organisationnel.

D'abord, avant de s'attaquer aux réformes proprement dites, les structures « points focaux » sont d'abord interpellées par la résolution d'une première tension qui porte sur l'inadequation entre leurs capacités réelles et les besoins de tous ordres des processus. En l'occurrence, elles se sont le plus souvent adressées au PNDL qui s'est ainsi trouvé au centre de nombreuses sollicitations aussi variées que complexes.

Ensuite, il y a lieu de tenir compte d'un probable décalage entre les chantiers à mettre en œuvre dans le cadre du DSRP et les priorités ou urgences de la structure « point focal ». En effet, une vision défaillante en termes d'articulation entre les actions prioritaires et d'autres initiatives de la structure « point focal » est un facteur non négligeable dans la computation des délais.

Enfin, outre l'interrogation sur la volonté et la réelle capacité de portage des structures « point focal », l'absence d'échéancier précis pour conduire les réformes – donc l'absence d'un système de veille, d'alerte et d'interpellation – est probablement l'une des principales causes des retards d'adoption et de mise en œuvre de ces réformes. L'absence d'une planification de mise en œuvre des actions prioritaires proposée par la structure « point focal » et validée par l'ensemble des acteurs ne milite pas pour un suivi collectif efficace et une exécution diligente des engagements.

38. Aménagement du territoire

Dans le secteur de l'aménagement du territoire, deux objectifs sont retenus: la dynamisation des villes secondaires et frontalières et le relèvement du niveau d'urbanisation.

Le Sénégal a adopté la Déclaration de Politique nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) en 2006 afin d'atténuer les disparités socio-économiques intra et interrégionales. Ainsi, l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) a été créée pour piloter la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT) et le développement des pôles secondaires.

La SNAT vise la réduction des disparités entre les territoires par une valorisation optimale des ressources, une meilleure répartition des équipements et des infrastructures mais aussi une meilleure régulation et une orientation équilibrée des flux migratoires. A cet effet, trente cinq (35) localités sont identifiées pour servir de pôles secondaires[27]. Cependant, la réalisation de cette action prioritaire a été confrontée à un sérieux problème de mobilisation des ressources pour l'exécution des activités envisagées. Le faible niveau d'investissement s'explique en grande partie par les difficultés financières rencontrées par l'Etat qui ont entraîné des ponctions et des réaffectations budgétaires au détriment du sous-secteur

Le nombre de km de route à caractère sous régional, desservant les villes secondaires, est passé de 608 en 2008 à 1080 en 2009, soit une augmentation de 472 km (77,6%). Il faut noter également un accroissement du nombre de villes secondaires desservies qui est passé de 10 en 2008 à 17 en 2009.

Par ailleurs, en dépit des acquis ou germes de changement constatés, il y a lieu d'observer des blocages institutionnels et techniques qui empêchent de mener de façon efficiente les stratégies retenues dans les documents de planification spatiale. Il s'agit notamment de l'absence d'une stratégie nationale d'aménagement, de l'instabilité institutionnelle de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'absence d'instruments juridique et financier d'aménagement du territoire, de la non application du décret instituant un visa de localisation pour l'implantation de tout projet et actions sur le territoire national, de la faible prise en compte des enjeux spatiaux dans les politiques publiques de développement, de la faible prise en charge de la compétence aménagement du territoire par les collectivités locales, de la multiplication des conflits fonciers notamment entre les collectivités locales liée en particulier à l'absence d'un cadastre rural fiable, de l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles de la DAT et des Services Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT).

[27] C'est-à-dire des centres de production, de commerce et de services au profit de leur population et de celles des zones environnantes.

CONCLUSION : les constats majeurs

Au terme de l'analyse du bilan-diagnostic de la mise en œuvre du DSRP-II, des performances variables sont relevées. Sur le plan macroéconomique, le taux de croissance sur la période 2006-2009 est de moins de 3,0% en moyenne annuelle, fluctuant ainsi à la baisse par rapport à sa tendance historique (5,0%) de 1994-2005. Cette baisse s'explique essentiellement par les chocs exogènes enregistrés et la faible productivité du secteur agricole. En effet, le secteur primaire a connu des contre-performances, malgré les bons résultats de l'agriculture réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la GOANA et leur effet d'entraînement sur d'autres secteurs de l'économie.

Par ailleurs, l'économie sénégalaise souffre d'un déficit d'infrastructures, de la faiblesse du tissu industriel et d'un niveau encore peu élevé des investissements privés. D'autre part, le secteur de l'énergie est confronté à une faible capacité de production ; ce handicap engendre des délestages récurrents qui entravent les performances de l'économie. Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, les réformes entreprises récemment par l'Etat, notamment dans le cadre du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI), ont entraîné des résultats encourageants qu'il convient de renforcer et consolider.

Pour les services sociaux de base, les résultats restent globalement encourageants, mais des efforts restent à faire pour l'atteinte des OMD dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Dans le cadre de la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes, les réalisations des actions prioritaires restent encore timides et doivent être dynamisées. Enfin, l'amélioration du dispositif de préparation du budget de l'Etat s'est confortée avec la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières, de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et du plan d'action de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. A cela s'ajoute une généralisation progressive du CDSMT à l'ensemble des secteurs.

En outre, le nouveau code des marchés publics renforce le respect des principes d'intégrité et de transparence, conformément à la volonté du pays de se hisser aux normes et standards internationaux en matière de passation des marchés publics et de transparence dans la gestion budgétaire. La poursuite du Programme Sectoriel Justice (PSJ) permettra à l'institution judiciaire une meilleure efficacité et accessibilité. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, le Sénégal a posé un certain nombre d'actes, notamment avec la CNLCC.

Sur la base des résultats obtenus ces dernières années et les tendances, les objectifs d'une émergence économique et d'atteinte de tous les OMD commandent la mise en place d'une stratégie intégrée articulée autour des défis suivants :

- la modernisation du secteur agricole et le développement du monde rural ;
- la modernisation et la mise à niveau des infrastructures d'accompagnement (routes, ports, aéroports, etc.), la maîtrise de l'énergie et l'aménagement du territoire ;
- l'amélioration des services sociaux de base pour un développement social, à travers la construction de logements sociaux ; la promotion de l'achèvement du cycle primaire pour l'«éducation pour tous» et de la formation professionnelle ; le développement sanitaire pour la réduction de la mortalité infantile et maternelle ;
- la mise en place de politiques transversales et d'accompagnement pour l'emploi, le genre, la promotion de la bonne gouvernance et la participation citoyenne, l'environnement, la gestion des risques (économiques et naturels) ;
- la généralisation de la gestion axée sur les résultats de développement à travers l'efficacité des dépenses publiques.

ANNEXES

Tableau 2. Liste restreinte des indicateurs du DSRP-II, Juillet 2010.

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE 2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	CIBLES/OBJECTIFS 2009 (P*)	2010	2011	2015
AXE I. CREATION DE RICHESSE ET CROISSANCE PRO PAUVRE	CADRE MACROECONOMIQUE													
	1. Taux de croissance réel		DPEE	2004	5,9%	5,6%	2,4%	4,7%	2,50%	1,5%	5,2%	5,0%	5,1%	7,0%
	2. Taux d'inflation		DPEE	2004	0,5%	1,7%	2,1%	5,9%	5,8%	-1,0%	3,1%	2,0%	2,0%	2,0%
	3. Taux d'investissement		DPEE	2004	21,6%	24,5%	24,8%	26,4%	26,8%	26,7%	26,0%	26,0%	26,0%	30,0%
	4. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement)/PIB (courant)		DPEE	2004	-5,2%	-4,6%	-7,3%	-5,9%	-6,8%	-4,5%	-5,4%	-4,0%	-4,0%	-3%
	PAUVRETE MONETAIRE													
	5. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	National	ANSD/MEF	2005	ref 2005	50,80%	50,40%	48,40%	(*) Pas de données récentes			42,00%		<30%
		Urbain	ANSD/MEF	2005	ref 2005	38,80%	38,00%	34,00%				<30%		<25%
		Rural	ANSD/MEF	2005	ref 2005	61,90%	56,00%	48,00%				<43%		<30%
	AGRICULTURE													
	6. Rapport entre production irriguée / production totale		DAPS	2004	13,10%	12,90%	16,70%	18,90%	21,30%	21,0%	24%	27,1%	30,6%	50%
	7. Production céréalière (en tonnes)		DAPS	2004	1084530	1432831	1010198	772 239	1 756 706	1 713 455	1352290	1374828	1394468	1454971
	ELEVAGE													
	8. Quantité de lait produit par an (millions de litres)		DIREL/MEL	2005	ref 2005	116	120	137	146	166,7	148	162	170	208
	9. Quantité de viande et d'abats produits par an (en		DIREL/MEL	2005	ref 2005	131	140	133	152,255	166,1	180	198	217	291

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE 2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	CIBLES/OBJECTIFS 2009 (P*)	2010	2011	2015
	milliers de tonnes)													
	TOURISME													
	10. Nombre d'entrées de touristes par an		DEP/Tourisme	2004	666616	769489	866154	874623	**918 300**	**458 919**	1300000	1500000	1 750 000	2 000 000
	TRANSPORT													
	11. Pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison		DTT--ANSD	2000(enquête village)					**(**)**					
	12. Nombre de km de pistes de désenclavement construites en milieu rural par an		AATR	2006	313	320	640	373	**277,483**	**209**	590	250	200	600
	13. Nombre de km de route non revêtue classée récupéré par an		AATR	2005	435	736	356	373	**277,483**	**1105,7**	350	400	430	460
	14. Nombre de km de route revêtue classée récupéré par an		AATR	2005	260	270	500	596	**301,2**	**608**	370	400	425	450
	ENERGIE													
	15. Nombre de MW mis en service (Puissance installée)		SENELEC	2004	514,5	562,5	632,9	641	**698,5**	**684,55**	**698,35**	684,55	950	950
	16. Nombre de milliers de MWh produits (Energie disponible)		SENELEC	2004	1952	2170	2192	2305,6	**2400,4**	**2489,217**	**2660,257**	2568	2814	3070
	17. Taux d'électrification rurale		DEME	2004	13,6%	14%	16%	17,2%	**21%**	**22%**	**22%**	37 %	47%	55%
	MICROFINANCE													
	18. Nombre de bénéficiaires		DRS/SFD	2005			799 626	**871035**	**914 597**		1 000 656	1 077 629	1 142 647	1 426 629
	SECTEUR PRIVE													
	19. Délais et coût du transfert de propriété	délai	DGID/MEF	2005	ref 2005	118 jours	< 118 jours en	114 jours	**18 jours**		20 jours	20jours	20jours	20jours

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE 2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	CIBLES/OBJECTIFS 2009 (P*)	2010	2011	2015
						en moy	moy							
		Coût		2005	ref 2005	20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété			< 20,5% de la val de la propriété	12% de la valeur	<12% de la valeur	<12% de la valeur
	EQUITE DE GENRE													
	20. Pourcentage de femmes dans les instances de décision au niveau politique		Ministère de la famille	2008	Indicateur nouveau				**17,98%**		>10%	>10%	>10%	>10%
	EMPLOI													
	21. Taux de sous-emploi		Dir Emploi--ANSD	2005	ref 2005	22,5% (ESPS)	20,90%	19,50%	**18**	**23,0%**	16,90%	15,70%	14,60%	11,0%
	22. Taux d'activité		Dir Emploi -- ANSD	2002	ref 2005	50,70%	50,70%	53,46%			59,44%	62,68%	66,10%	81,73%
AXE 1 : ACCELERATION DE LA PROGRESSION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	**EDUCATION**													
	23. Taux brut de scolarisation	National	DPRE / Education	2004	79,70%	81,90%	83,40%	87,60%	**90,10%**	**92,5%**	91,6%	93,7%	96%	105,0%
		Filles		2004	78,0%	80,7%	82,3%	88,5%	**92,40%**	**95,9%**	92,5%	94,6%	97%	105,0%
		Garçons		2004	81,4%	83,0%	82,4%	86,8%	**88,00%**	**89,2%**	90,7%	92,8%	95,0%	104,0%
	24. Taux d'achèvement	National	DPRE / Education	2004	48,8%	53,4%	49,7%	55,1%	**58,40%**	**59,6%**	62,3%	66,2%	70,5%	90,0%
		Filles		2004	45,3%	49,8%	48,1%	52,9%	**58,00%**	**60,4%**	60,5%	64,5%	69,0%	90,0%
		Garçons		2004	52,2%	56,9%	51,3%	57,3%	**58,80%**	**58,7%**	64,1%	67,8%	71,8%	90%
	25. Taux brut d'Admission au CI	National	DPRE /	2004	93,4%	95,4%	103,2%	110,4%	**113,60%**	**117,5%**	110,3%	110,3%	110,3%	110,2%

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE 2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	CIBLES/OBJECTIFS 2009 (P*)	2010	2011	2015
		Filles	Education	2004	95,1%	97,3%	106,4%	115,4%	119,10%	123,3%	109,7%	109,0%	108,5%	106,0%
		Garçons		2004	91,8%	93,6%	100,1%	105,7%	108,50%	111,5%	106,8%	107,4%	108,0%	110,3,0%
	26. Taux d'accroissement des effectifs (public, privé, apprentissage) de la FPT		DPRH / METFP	2008	Indicateur nouveau				6,00%	6,0%	4,0%	6,00%	6,00%	20,00%
	27. Effectifs enrôlés dans les programmes d'alphabétisation	National	Direction de l'Alphabétisation	2005	42000	41660	165422	62223	83529	77688	92893	92893	92893	92893
		Femmes		2005	33600	31245	141246	48998	66208	68895	57835	57835	57835	57835
		Hommes		2005	8400	10415	24176	13241	17321	11093	35057	35057	35057	35057
	SANTE													
	28. Nombre de malades du SIDA pris en charge		SNIS	2004	1855	4407	5500	7325	9252	11021	7935	10493	11752	15000
	29. Taux de couverture en TPI 2		SNIS	2005	ref 2005	40%	53%	61%	53,7%	58%	80%	80%	82%	85%
	30. Proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires (assistés par du personnel formé)		SNIS	2004	39%	51,90%	59%	62,50%	61%	66,9%	68%	70%	73%	≥90%
	31. Proportion d'enfants (0-11mois) complètement vaccinés		SNIS	2004	40%	78%	ND	89%	80%	74%	80%	≥80%	≥80%	≥80%
	32. Nombre d'enfants (0-5ans) bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (poids/taille, poids/age) au niveau communautaire		SNIS--CLM	2004	112 000	140 000	260 000	280 000	418 000	620000	600 000	720 000	850 000	900 000
	Eau et assainissement													
	33. Taux d'accès global à l'eau potable	urbain	UC-PEPAM ANSD	2004	91,0%	92,0%	93,0%	98,0%	98,0%	97,3%	98,0%	99,0%	99,0%	100,0%
		Rural	UC-PEPAM ANSD	2004	64%	66%	69,5%	72,4%	75,5%	73,8%	75%	77%	78,5%	82%

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE 2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	CIBLES/OBJECTIFS 2009 (P*)	2010	2011	2015
	34. Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	UC-PEPAM ANSD	2004	57,0%	59,0%	62,0%	63,8%	63,40%	63,6%	67,5%	67,5%	72,5%	78,0%
	35. Nombre de personnes nouvellement desservies en assainissement en milieu rural	UC-PEPAM ANSD	2005	ref 2005	20 500	33 100	29 700	74620	12 313	222 890	222 890	239 900	243 500
	Ressources naturelles et Environnement												
	36. Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement	Ministère de l'Environnement	2004	0,6	0,74	1,02	1,06	1,25	0,7	≥ Ratio 2008	≥ Ratio 2009	≥ Ratio 2010	≥ Ratio 2014
	37. Quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse par an (en tonnes)	Ministère de l'Environnement	2006	Indicateur nouveau		1595147	753900	952900	195 785	736406	569238	439064	157004
	38. Proportion de plans de gestion environnementale mis en oeuvre et suivis (suivant EIE)	Ministère de l'Environnement	132 PGE	EIE	EIE	EIE	EIE	17%	30,0%	57%	60%	65%	85%
	Habitat et cadre de vie												
	39. Nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés par an	Ministère de l'habitat	2005	ref 2005	180000	8130	5260	27750	61 792	73575	73575	73575	73575
	Protection sociale et suivi des groupes vulnérables												
AXE III	40. Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources	Minist de la Famille	2005	ref 2005	1250	1250	1250	3745	1500	1500	2000	2500	5000
	41. Nombre de personnes handicapées appareillées	Dir action sociale, Prog PRBC	2006	ref 2005	ref 2005	1050	850	13108	1050	1050	1050	1050	4200
	42. Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio-éducatif	Minist de la Famille	2007	Indicateur nouveau			1462	1731	6781	1817	1907	2002	2102

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE 2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	CIBLES/OBJECTIFS 2009 (P*)	2010	2011	2015
AXE_IV	Bonne gouvernance et développement décentralisé													
	43. Nombre de marchés gré à gré non conformes au code en vigueur		ARMP	2008	Indicateur nouveau				(***)	0	0	0	0	0
	44. Durée moyenne de la passation de marché		ARMP – DCMP	2008	Indicateur nouveau				129	129	<=150	<=150	<=150	<=150
	45. Nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé		Cour des Comptes	2007	Indicateur nouveau			2	3 (2002, 2003 et 2004)	3	3 (proj loi 2005, 2006 et 2007)	1 (proj loi 2008)	1 (proj loi 2009)	1 (proj loi 2013)
	46. Nombre de comptes de gestion (Etablissements publics, Etat, régions) reçus par la Cour des Comptes sur le nombre de comptes attendus (en %)		Cour des Comptes	2005	ref 2005	13,60%	19,20%	17,60%	14,40%	1[illegible]%	25%	40%	50%	100%
	47. Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III	DB/DGF	98,23% (2003)	91,31%	68,95%	96,37%	100,26%	93,91%		95%	95%	95%	95%
		titre V	DB/DGF	95,7% (2003)	95,30%	102,26%	90,48%	68,59%	104,60%	53,77%	85%	85%	85%	85%
	48. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre III	DB/DGF	102,01% (2003)	98,23%	98,84%	99,54%	92,78%	97,70%		95%	95%	95%	95%
		titre V	DB/DGF	80,2% (2003)	65%	90,94%	85,89%	47,82%	80,08%	70,[illegible]	85%	85%	85%	95%
	49. Taux d'annualité budgétaire		DB/DGF-DCEF	2004	9,50%	10,46%	6,90%	6,90%	5,43%	0,11%	< 7%	< 7%	< 7%	< 7%
	50. Délai de délivrance du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)		DACS	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				24 h	24	36 h	30 h	24 h	<24h
	51. Délai moyen de traitement des dossiers pénaux (délictuels et criminels)	délictuels	DACG (Dir, Aff, Crim et de grâces)	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				6 mois	6 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois
		Criminel		Indicateur	Indicateur nouveau				3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE 2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	CIBLES/OBJECTIFS 2009 (P*)	2010	2011	2015
		s		nouveau										
	52. Part des FECL et FDD dans le budget hors dette (indexée sur la TVA)	FECL (2% de la TVA l'année N-1)	DCL/MDCL DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				11,5 Mrds de FCFA	12,5 Mrds de FCFA	2% TVA de 2008	2% TVA de 2009	2% TVA de 2010	2% TVA de l'année N-1
		FDD (3,5% de la TVA l'année N-1)	DCL/MDCL/DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				16,6 Mrds de FCFA	14,9 Mrds de FCFA	3,5% TVA de 2008	3,5% TVA de 2009	3,5% TVA de 2010	3,5% TVA de l'année N-1
	53. Délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD		DB/DGCPT/MEF	2007					2,83 mois	2,83 (25 mars 2009)	< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois